

CONGRÈS DES
POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX
CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT D'ACTIVITES

(décembre 2013 à mi-avril 2014)

Communication du
Secrétaire Général du Congrès

à l'occasion de la 1197^e réunion des Délégués des Ministres
du 16 avril 2014

CG(26)19



CG(26)19
16 avril 2014

Rapport d'activités du Congrès

(De décembre 2013 à mi-avril 2014)

Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de la 1197^e réunion des Délégués des Ministres, le 16 avril 2014

INTRODUCTION

Le Congrès, 20 ans au service de la démocratie locale et régionale

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux célèbre son 20^e anniversaire cette année. Cet anniversaire a été marqué au cours de la 26^e session, par une cérémonie spéciale, en présence des anciens présidents du Congrès et de représentants des divers partenaires institutionnels du Congrès et tout particulièrement le Comité des Régions de l'Union Européenne.

A cette occasion, le discours prononcé en 1957 par Jacques Chaban Delmas, à l'ouverture de la première Conférence européenne des pouvoirs locaux, à l'origine du Congrès, a été diffusé dans l'hémicycle, rappelant que la question de la démocratie locale et régionale au Conseil de l'Europe s'inscrit dans une perspective de soixante ans déjà. Depuis lors, les élus locaux et régionaux, les dirigeants et les membres du Congrès ont été une des forces de la décentralisation en Europe en soutenant le dialogue entre tous les niveaux de gouvernance et en contribuant à développer de nouvelles formes de participation des citoyens au processus de prise de décision aux niveaux décentralisés.

Les deux sessions annuelles sont le point d'orgue de l'activité du Congrès. En 2014, elles sont consacrées au thème «la participation des jeunes: une responsabilité partagée pour les villes et les régions». Mais l'activité du Congrès ne se résume pas aux seules sessions. Elle se déploie tout au long de l'année, dans le cadre du monitoring, du post-monitoring, de l'observation des élections, de l'élaboration de programmes de coopération ou encore de la contribution, la participation et l'organisation de manifestations thématiques. Depuis le dernier rapport (décembre 2013) et l'adoption fin 2013 de nouvelles procédures, le Congrès a entamé un dialogue post-suivi avec les autorités de Bosnie-Herzégovine et du Portugal, a mené une mission de monitoring en Belgique, a observé les élections locales aux Pays-Bas. Il a aussi contribué aux événements organisés à Graz, Salzburg, Vienne et Innsbruck dans le cadre de la présidence autrichienne du Comité des Ministres, et a intensifié son dialogue avec le Comité des Ministres, notamment le GR-DEM, et avec les autorités nationales des Etats membres. Il a par ailleurs actualisé ses programmes de coopération, notamment en Albanie et en Arménie, et a développé sa contribution aux plans d'action du Conseil de l'Europe pour les Etats membres.

C'est bien sûr la situation en Ukraine qui a fait l'objet d'une attention toute particulière au sein du Congrès, à l'instar des autres instances du Conseil de l'Europe. Suite au débat d'urgence tenu lors de la 26^e Session et à l'adoption d'une déclaration, le Congrès s'est déclaré prêt à envoyer une délégation en Ukraine, y compris dans la région de la Crimée, pour examiner la situation. Le Congrès est par ailleurs déterminé à contribuer activement à la révision du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine en ce qui concerne sa dimension locale et régionale et prépare actuellement une mission d'observation des élections locales qui se tiendront le 25 mai.

Le rapport présenté ici est un aperçu des activités menées depuis mi-décembre 2013. Il témoigne de la capacité du Congrès à continuer à fonctionner dans un esprit d'innovation et d'optimisation de ses ressources. Il illustre l'engagement de ses membres dans la promotion de la démocratie locale et régionale sur le continent.

Communication d'Andreas Kiefer, Secrétaire général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

20^e ANNIVERSAIRE DU CONGRÈS

La 26^e Session du Congrès, tenue du 25 au 27 mars, fut avant tout l'occasion de célébrer les vingt ans de cette assemblée établie par le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement à Vienne. Une cérémonie spéciale a été organisée avec les partenaires du Congrès car, comme vous le savez, le Comité des régions de l'Union européenne fête également cette année son vingtième anniversaire. Le Congrès a toutefois rappelé que le Conseil de l'Europe avait commencé il y a 60 ans déjà à promouvoir la démocratie locale et régionale et la décentralisation. Les membres du Congrès ont rendu hommage à l'homme d'Etat français, Jacques Chaban-Delmas, premier Président de la Conférence européenne des pouvoirs locaux, prédécesseur du Congrès, et se sont remémorés son discours inaugural prononcé en 1957 qui contenait une vision politique forte de l'autonomie locale et régionale sur notre continent.

Je tiens tout particulièrement à remercier Mme Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée parlementaire, dont l'allocution et le débat ouvert lors la session ont été fort appréciés. Les relations entre le Congrès et l'Assemblée ont été renforcées et traduisent de bonnes synergies, en matière d'observation des élections par exemple, mais également dans le cadre de nombreuses activités thématiques.

THÈME GÉNÉRAL : LA PLACE DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ

En 2013, le Congrès a choisi de traiter, comme thème général de ses sessions, différents aspects de la crise en Europe. Les jeunes étant particulièrement touchés par la crise, la « jeunesse » sera en 2014 au cœur de l'attention des sessions du Congrès et des autres activités consacrées aux stratégies et politiques élaborées par les pouvoirs locaux et régionaux en tant qu'acteurs clés de l'insertion des jeunes dans la société. Cette démarche suppose de leur offrir l'accès à l'éducation, à l'emploi et à d'autres droits sociaux, afin de leur permettre de participer à la vie sociale et publique et à la démocratie *en commençant au niveau local*.

La session du mois de mars était consacrée à « La place des jeunes dans la société : une responsabilité partagée des villes et régions ». Avec les représentants de la jeunesse, les membres du Congrès ont débattu

- du rôle et de la place des jeunes dans la construction de la démocratie locale et régionale ;
- de l'octroi du droit de vote dès l'âge de 16 ans au travers d'un partage d'expériences et de points de vues, et
- des politiques visant à donner aux jeunes Roms les moyens d'agir par la participation.

La jeunesse sera aussi au cœur des conférences sur la participation des jeunes organisées respectivement les 12 et 16 juin à Strasbourg et à Bakou, cette dernière dans le cadre de la présidence azerbaïdjanaise du Comité des Ministres. En octobre, le Congrès mettra en œuvre une mesure sans précédent en permettant à des jeunes de participer à la session. Ils siégeront aux côtés du président de leur délégation nationale et prendront la parole lors des débats. Un programme spécial sera préparé à leur intention en étroite coopération avec le Service de la Jeunesse du Conseil de l'Europe. *Je tiens à souligner tout particulièrement la qualité de cette coopération autour des questions de jeunesse*. Enfin, le Congrès contribuera concrètement au Forum mondial de la démocratie, qui a également choisi d'accorder une attention particulière aux jeunes cette année.

SUIVI ET DIALOGUE POST-SUIVI

La session de mars a été marquée par les discours de plusieurs ministres et les échanges de vues avec certains d'entre eux dont l'Autriche, les Pays-Bas, le Royaume-Uni ainsi que des ministres des différentes entités de Bosnie-Herzégovine. J'aimerais remercier la présidence et les ambassadeurs de ces pays pour l'organisation des visites.

Ces échanges de vues constructifs marquent une nouvelle étape dans le renforcement constant au fil des ans du dialogue politique entre les Etats membres et le Congrès.

A cet égard, l'échange de vues récent entre le Bureau du Congrès et la Présidente du GR-DEM, l'ambassadrice Ellen Berends, sur les suites données aux recommandations du Congrès, constitue une autre avancée louable dans le renforcement de la coopération avec le Comité des Ministres et les gouvernements nationaux, afin notamment de mettre en œuvre dans la pratique les activités proposées dans les recommandations du Congrès. Le Bureau est très reconnaissant de l'inscription à l'ordre du jour d'une future réunion du GR-DEM de ce point et des questions récurrentes mises en évidence dans les rapports sur la CEAL et a nommé M. Karl-Heinz Lambertz, ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique et Président de la Commission de la gouvernance, afin de représenter le Congrès dans le dialogue avec vous.

OBSERVATION D'ÉLECTIONS

Le nombre sans cesse croissant d'invitations à observer des élections locales ou régionales est un autre signe de la pertinence des travaux du Congrès. Ce dernier a observé les élections locales qui se sont déroulées aux Pays-Bas le 19 mars et a été invité à faire de même en Turquie, en Géorgie et en Ukraine.

Le Bureau du Congrès s'est félicité de l'invitation adressée le 20 mars par les autorités turques à observer le déroulement du scrutin local du 30 mars et a déploré de ne pas être en mesure d'y donner une suite favorable compte tenu du délai trop court pour assurer l'organisation correcte de cette mission d'observation.

En Ukraine, le Congrès observera les élections municipales partielles prévues dans 43 villes le 25 mai 2014.

En Géorgie, le Congrès sera la seule organisation internationale à observer le scrutin local en juin, situation au demeurant de plus en plus fréquente.

Par ailleurs, nous envisageons d'observer les élections locales en Azerbaïdjan en décembre 2014 et nous sommes reconnaissants de l'annonce faite en ce sens par M. Mahmud Mammad-Guliyev, vice-ministre azerbaïdjanais des Affaires étrangères.

SITUATION EN UKRAINE

La situation de l'Ukraine a suscité une attention particulière au cours de la 26^e Session. A l'issue d'un débat d'urgence, le Congrès a adopté une déclaration soulignant qu'il n'accepte pas la validité du referendum en Crimée et défend l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Le Bureau du Congrès avait réaffirmé, la veille, sa volonté de maintenir le dialogue avec la Russie et estimé que, dans la situation actuelle, seules les réunions du Congrès portant sur le dialogue politique pour une résolution de la crise en Crimée et le rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Ukraine pourraient se tenir en Russie.

RECOMMANDATION SUR LA TURQUIE

Une résolution et une recommandation sur la situation des conseillers locaux en détention en Turquie ont également été adoptées lors de cette session. Ce débat faisait suite à la deuxième visite, en décembre dernier, de la délégation du Congrès à l'ancienne membre du Congrès Leyla Güven incarcérée à la prison de Diyarbakir. A cet égard, je tiens à remercier l'ex ministre de la Justice, M. Sadullah Ergin pour sa coopération dans l'organisation de cette visite.

Le Congrès a souligné que les dizaines de maires, adjoints aux maires, et conseillers municipaux maintenus en détention provisoire depuis des années en Turquie devraient bénéficier du même traitement que tous les membres de la Grande Assemblée nationale turque détenus dans des conditions similaires et pour les mêmes motifs que Leyla Güven, qui ont été libérés à la suite d'un arrêt récent de la Cour constitutionnelle de Turquie.

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Le Congrès continue de développer des programmes de coopération pour plusieurs Etats membres. Deux programmes de ce type sont en cours de mise en œuvre en Albanie et en Arménie et d'autres projets figurent dans les plans d'action du Conseil de l'Europe concernant l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine.

Dans le même ordre d'idée, le Congrès a également lancé l'an passé l'Alliance européenne des Villes et des Régions pour l'Inclusion des Roms qui offre un cadre de dialogue, d'échange d'informations et de bonnes pratiques aux niveaux local et régional. Cette alliance constitue cependant une nouvelle tâche pour laquelle le Congrès doit encore trouver des fonds autres que ceux du budget ordinaire afin d'être en mesure de poursuivre cette importante action.

PRÉSIDENCES

Je tiens à remercier la Présidence autrichienne pour son étroite coopération avec le Congrès. Ce dernier a activement participé à plusieurs événements organisés dans le cadre de cette Présidence, dont vous trouverez la liste dans le rapport d'activités.

Le Congrès contribue également aux préparatifs de la présidence azerbaïdjanaise. Des discussions ont par ailleurs été engagées sur les thèmes de la présidence belge. Je voudrais adresser mes remerciements aux ambassadeurs de ces pays pour leur excellente coopération.

RÉFORME ET CONDITIONS DE TRAVAIL

En conclusion, j'aimerais rappeler que la pertinence politique du Congrès pour cette Organisation s'est renforcée au cours des dernières années. Le Bureau est extrêmement reconnaissant des déclarations faites à cet égard par plusieurs délégations à l'occasion de mes précédentes présentations des rapports d'activités.

Les membres du Bureau, les présidents des délégations nationales ainsi que les présidents des commissions notent cependant avec préoccupation que le potentiel croissant du Congrès et ses réalisations concrètes ne correspondent malheureusement pas aux ressources disponibles. Le Congrès continue d'agir dans l'esprit novateur de la réforme et modernise ses méthodes de travail.

Malgré ces efforts, les réformes entreprises et les gains d'efficacité réalisés, 2014 témoigne de l'impact considérable des coupes budgétaires et suppressions de postes intervenues ces cinq dernières années. Les ressources actuelles du Congrès restent insuffisantes pour mettre en œuvre pleinement son potentiel, s'agissant du suivi et de l'observation des élections, des activités de coopération ou thématiques, et des autres missions et tâches qui lui sont confiées par le Comité des Ministres. Les contributions volontaires et la mise en œuvre de certaines composantes des plans d'action du Conseil de l'Europe offrent de nouvelles opportunités. Les travaux statutaires, qui constituent la base de ces activités opérationnelles supplémentaires, pâtissent cependant des restrictions que vous a présentées l'an passé le Bureau du Congrès dans le processus budgétaire.

Pour pallier ces difficultés, le secrétariat poursuivra ses efforts de rationalisation tout en maintenant la qualité requise de notre travail. De nouveaux appels à d'éventuelles mises à disposition et contributions volontaires seront publiés sur le site web, afin de soutenir notamment les activités de suivi et de coopération, mais également de nouvelles actions non inscrites au budget ordinaire ainsi que l'Alliance européenne des Villes et des Régions pour l'Inclusion des Roms. Le Congrès n'est pas en mesure d'entreprendre de nouvelles activités en l'absence de ressources supplémentaires et sans que ce soit au détriment de ses travaux statutaires, déjà mis à mal par les restrictions budgétaires. La description de fonctions précise des mises à disposition requises sera publiée sur le site avant les vacances d'été.

Je tiens avant tout à vous convaincre de l'importance et de la pertinence de ces activités pour le Conseil de l'Europe et j'espère qu'une fois convaincus, vous répondrez positivement à notre appel.

Table des matières

1.	L'Actualité politique du Congrès.....	11
a.	Agenda	11
b.	Ukraine	12
c.	Les Présidences du Comité des Ministres	14
2.	La coopération au sein du Conseil de l'Europe	15
a.	Le secteur intergouvernemental	15
b.	L'Assemblée parlementaire	15
c.	Le Commissaire aux droits de l'homme	16
d.	La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)..	16
e.	Le Représentant Spécial du Secrétaire Général sur les questions relatives aux Roms .	16
3.	Les activités des organes du Congrès	17
a.	Bureau	17
b.	Les sessions plénières.....	18
c.	Les Chambres.....	19
d.	Les Commissions	20
4.	Le suivi de la démocratie locale et régionale	22
a.	Les activités de monitoring.....	22
b.	L'observation des élections locales et régionales	24
5.	Les activités thématiques	24
a.	Droits de l'homme au niveau local	24
b.	Inclusion sociale	24
b.	Participation des citoyens.....	25
c.	Droit des enfants	26
d.	Jeunesse	26
e.	Promotion des langues régionales et minoritaires	26
6.	Les activités de coopération et relations extérieures	27
a.	Les partenariats extérieurs	27
b.	Les programmes de coopération et plans d'action.....	27
ANNEXES	33	
ANNEXE I – Ordre du jour de la 26 ^{ème} Session (25-27 mars 2014)	33	
ANNEXE II – Déclaration sur l'Ukraine	41	

1. L'Actualité politique du Congrès

a. Agenda

- **Une délégation du Congrès rend visite à Leyla Güven (7 décembre 2013)**

La délégation comprenant les deux rapporteurs sur la Turquie Anders Knape, (Suède, PPE/CCE) et Leen Verbeek, (Pays-Bas, SOC), accompagnés de Gaye Doganoglu (Turquie, PPE/CCE), Présidente de la délégation turque auprès du Congrès, a effectué une visite à Leyla Güven ancien membre de la délégation turque auprès du Congrès, et maire de la commune de Viransehir, incarcérée à Diyarbakir depuis décembre 2009, comme d'autres élus locaux, accusée d'être complice, et membre, d'une organisation terroriste. Son procès est en cours depuis octobre 2010. La situation de Mme Güven a été examinée lors de plusieurs sessions du Congrès et, depuis la première visite du Congrès en octobre 2011, le Bureau du Congrès a été tenu au courant de sa situation à chacune de ses réunions. Lors de la session, le 26 mars, le Congrès a adopté un rapport sur la situation de Leyla Güven et d'autres élus locaux en détention en Turquie, dans lequel il demande la libération de Leyla Güven et de tous les élus locaux turcs qui se trouvent dans une situation similaire (voir sous « session »).

- **Communication du Secrétaire Général du Congrès au Comité des Ministres (11 décembre 2013)**

Dans sa communication, Andreas Kiefer a présenté un aperçu des principales activités du Congrès d'avril à fin novembre 2013. Il a souligné que le Congrès a continué à développer le suivi en trois étapes de la situation de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres : monitoring, dialogue post-suivi et activités ciblées de coopération. Il a rappelé que le Congrès est engagé activement dans un dialogue politique avec les gouvernements afin d'encourager la mise en œuvre de ses recommandations et a mentionné tout particulièrement la ratification lors de la 25^è session en octobre, de la Charte européenne de l'autonomie locale, par le 47^è Etat membre, Saint Marin, Charte qui couvre désormais l'intégralité du territoire du Conseil de l'Europe.

- **Déclaration du Bureau sur «les langues régionales et minoritaires en Europe aujourd'hui » (10 février 2014)**

Dans cette déclaration, le Bureau « s'est félicité du vote de l'Assemblée nationale française, qui s'est prononcée le 28 janvier 2014, à une large majorité, en faveur d'un amendement constitutionnel autorisant la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par la France, 15 ans après sa signature. Il demande à l'Islande, à l'Italie et à Malte qui ont aussi signé la Charte sans l'avoir ratifiée à ce jour de suivre l'exemple positif de la France. En outre, il invite l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, la Fédération de Russie et «l'ex-République yougoslave de Macédoine» à ratifier la Charte comme elles s'y étaient engagées en adhérant au Conseil de l'Europe. Le Congrès – en particulier sa Chambre des régions – continuera de suivre cette question en étroite coopération avec les organes de suivi compétents du Conseil de l'Europe.".

- **Rencontre d'une délégation du Congrès avec le Président chypriote (Nicosie, 19 février 2014)**

A l'occasion de la réunion de la Commission de suivi du Congrès à Nicosie, une délégation menée par Lars O. Molin (Suède, PPE/CCE), président de la Commission, a rencontré le Président de la république de Chypre, Nicos Anastasiadis. Il a rappelé que le Congrès est disposé à offrir son expérience pour le développement de la démocratie locale à Chypre, dans le cadre du processus de paix et de réconciliation qui a été relancé le 11 février. Le Président chypriote a réaffirmé son soutien en faveur de l'approche du gouvernement en vue de la décentralisation et du renforcement des municipalités de Chypre, développée en coopération avec le Conseil de l'Europe. Jean-Claude Frécon (France, SOC) président de la Chambre des pouvoirs locaux, Andreas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès, Irene Louizidou (PPE/CCE, Chypre), Membre du Congrès et Alexis Galanos, Président de l'association des municipalités de Chypre ont pris part à la rencontre. La délégation a eu également un entretien avec Constantinos Nicolades, Secrétaire permanent du Ministre de l'Intérieur, et des représentants du Ministère en charge de l'administration locale sur le programme de décentralisation mis en œuvre à Chypre, qui vise à renforcer les responsabilités et les compétences

des autorités locales.

- **Réunion du Jury du prix Empereur Maximilien (Innsbruck, 27 février 2014)**

Le Jury composé de représentants de la Ville d'Innsbruck et du Land de Tyrol ainsi que du Congrès, du Comité des Régions, de l'Assemblée des Régions et du Conseil des communes ou régions d'Europe a décidé d'attribuer le prix Empereur Maximilien 2014 à Herwig van Staa (Autriche, PPE/CCE), Président du Congrès, pour son action en faveur de la promotion de la démocratie locale et régionale en Europe, plus particulièrement de la coopération transfrontalière et interrégionale, de la gouvernance multi-niveaux et de l'autonomie régionale. La cérémonie de remise du prix aura lieu le 8 mai 2014. Le prix Maximilien, créé en 1997 par la Ville d'Innsbruck et le Land de Tyrol, est attribué à des personnalités ou des institutions pour leurs réalisations dans la politique locale et régionale, notamment pour les efforts déployés en faveur de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale par les Etats membres du Conseil de l'Europe. En 2013, il avait été décerné à Karl-Heinz Lambertz (Belgique, SOC), Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique.

- **Lancement de l'édition spéciale sur les 20 ans du Congrès et du magazine « l'Etat du Congrès 2013 » (Strasbourg, 25 mars 2014)**

Le magazine annuel « l'Etat du Congrès 2013 » est paru à l'ouverture de la session de mars. Il présente les activités clés du Congrès menées en 2013, notamment le suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, l'observation des élections locales et régionales mais aussi les programmes de coopération ciblés. Des questions d'actualité y sont présentées, en particulier l'incidence de la crise économique actuelle sur les villes et les régions ou l'intégration des Roms au niveau local. En outre, une édition spéciale consacrée au 20e anniversaire du Congrès a également été publiée, elle comprend notamment un entretien imaginaire « posthume » avec Jacques Chaban-Delmas, premier président de la Conférence européenne des pouvoirs locaux, ancêtre du Congrès et le discours qu'il a prononcé le 12 janvier 1957 à l'ouverture de sa première session. D'anciens présidents du Congrès ont également contribué à ce numéro en nous faisant part de leur expérience et des principales réalisations du Congrès sous leur présidence.

b. Ukraine

- **Adoption d'un projet de déclaration par la Commission du monitoring (Nicosie, 19 février 2014)**

Lors de sa réunion, la Commission de Suivi du Congrès a exprimé sa profonde préoccupation concernant l'escalade de la violence en Ukraine. Dans un projet de résolution qui sera débattue lors de Session de mars du Congrès, elle apporte son plein appui à l'initiative du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe d'établir un groupe consultatif chargé d'enquêter sur les violences en rapport avec les manifestations de Kiev qui fait suite à la non ratification par l'Ukraine du traité d'association avec l'Union Européenne. Elle estime que seul un dialogue réel et immédiat entre toutes les forces politiques ukrainiennes peut contribuer à sortir ce pays de la grave crise qu'il connaît et lance un appel à toutes les parties de s'abstenir de toutes formes de violence, et de créer les conditions d'un dialogue politique à tous les niveaux. Celui-ci doit conduire sans nouveau retard à une réforme constitutionnelle et administrative qui dote ce pays d'institutions politiques et administratives qui recueillent un large consensus et qui soient pour les collectivités locales et régionales conformes aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale et aux recommandations adoptées par le Congrès en octobre 2013.

- **Visite du président du Congrès mondial ukrainien (Strasbourg, 24 février 2014)**

Les perspectives de coopération entre le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et le Congrès mondial ukrainien (CMU) ont fait l'objet de discussions entre le Secrétaire général du Congrès Andreas Kiefer et le président du CMU Eugene Czolij. Le Congrès mondial ukrainien est l'organe international représentant les communautés ukrainiennes de la diaspora, soit plus de 20 millions d'Ukrainiens. Il œuvre en faveur de l'intégration européenne de l'Ukraine et a participé, entre autres projets, à d'importantes missions d'observation d'élections dans ce pays, financées par des fonds non étatiques. Dans le but de renforcer la démocratie sur le terrain en Ukraine, le Congrès et le CMU pourraient notamment collaborer dans le cadre d'activités relatives aux prochaines élections locales.

- **Déclaration du Président du Congrès sur la proposition de référendum en Crimée (16 mars 2014)**

Réagissant à l'annonce de la tenue d'un référendum en Crimée le 16 mars sur l'annexion à la Fédération de Russie, le Président du Congrès Herwig van Staa a déclaré: "Je ne peux que déplorer cette initiative. Je condamne, comme étant une parodie de processus démocratique, la tenue d'un référendum dans des délais aussi brefs, au moyen de questions fermées, sans consultation des autorités nationales et dans un contexte de présence non autorisée de forces armées en violation flagrante du droit international. Un tel référendum constituerait un grave recul pour le développement démocratique de cette région. En tant que Président du Congrès, assemblée paneuropéenne d'élus locaux et régionaux, je soutiens fermement le progrès de l'autonomie régionale dans nos Etats membres. Par ailleurs, dans sa Recommandation de 2013 au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les régions et territoires à statut particulier en Europe, le Congrès appelle les Etats membres à davantage utiliser le modèle du statut particulier pour répondre aux besoins spécifiques des régions ayant des caractéristiques historiques et culturelles spéciales, dont la Crimée offre un excellent exemple. J'aimerais souligner que la Crimée dispose déjà d'un statut d'autonomie spécial en Ukraine. Si sa population souhaite accentuer ou étendre cette autonomie, le cadre juridique de la République d'Ukraine permet de réviser les dispositions constitutionnelles pertinentes. Le Congrès est prêt à offrir son assistance et ses conseils sur de telles initiatives."

- **Adoption d'une déclaration du Congrès sur la situation en Ukraine (Strasbourg, 25 mars 2014)**

Le Congrès réuni en session plénière a adopté cette déclaration à l'issue d'un débat d'urgence sur la situation en Ukraine. Présentée par Marc Cools, (Belgique, GILD), la déclaration rappelle que le Congrès « n'accepte pas la validité du référendum, organisé le 16 mars dernier sans les garanties démocratiques minimales qui doivent entourer tout scrutin. Cette pseudo-consultation ne saurait en aucune façon ouvrir la voie à un changement de frontière entre la Russie et l'Ukraine.» Le Congrès se déclare disposé à envoyer une délégation en Ukraine, y compris dans la région de Crimée, pour examiner la situation. Il est aussi à la disposition des autorités ukrainiennes pour participer à une mission d'observation des élections locales qui se dérouleront le 25 mai prochain. Le Bureau du Congrès avait réaffirmé, la veille, sa volonté de maintenir le dialogue avec la Russie afin de résoudre la crise actuelle. (voir Annexe 2)

- **Echange de vues du Congrès avec la présidente de l'Assemblée parlementaire (Strasbourg, 26 mars 2014)**

S'adressant à la 26ème Session du Congrès le 26 mars 2014, Anne Brasseur, présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a déclaré que « La crise en Ukraine représente un défi majeur pour l'Europe et pour notre Organisation. Face à ce défi, les trois principaux organes du Conseil de l'Europe - le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès - doivent parler d'une seule voix ». (voir 3.b. Sessions plénières)

c. Les Présidences du Comité des Ministres

Présidence autrichienne du Comité des Ministres (novembre 2013 – mai 2014)

- **Conférence sur “Les politiques d’intégration aux niveaux local et régional” (Graz, 4 décembre 2013)**

Le Secrétaire général du Congrès a ouvert cette conférence co-organisée avec le ministère fédéral de l’intérieur et l’Institut des régions d’Europe. Il a souligné qu’“il est de plus en plus fréquent qu’au moins 30 % des résidents d’une collectivité locale soient issus de l’immigration. Ces personnes sont devenues une force importante du fait de leur contribution économique, sociale et culturelle. Le véritable défi aujourd’hui est de trouver des solutions pour que cette diversité bénéficie à l’ensemble de la collectivité”.

- **Symposium «Villes et Régions comme fondement de la société civile moderne» (Salzbourg, 7 février 2014)**

La conférence organisée conjointement avec le Land de Salzbourg, l’Association autrichienne des Municipalités et l’Université de Salzbourg a été ouverte par le Président du Congrès qui a souligné le rôle crucial des municipalités et des régions dans l’amélioration de la participation des citoyens dans les processus démocratiques et la promotion de la société civile. Le vice-Président du Congrès Anders Knappe (Suède, PPE/CCE), a souligné trois domaines essentiels pour impliquer les citoyens dans le processus de prise de décision: atteindre les citoyens là où ils sont, en utilisant des outils tels que campagnes d’affichage, messages texte et sites web spécifiques – renforcer l’ouverture et la transparence dans les processus démocratiques, et développer un dialogue sur les questions complexes qui aboutisse à l’élaboration de réponses conjointes citoyens/élus. Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC), vice-présidente du Conseil régional de Salzbourg et chef de la délégation autrichienne auprès du Congrès, a souligné que, dans toute l’Europe, la réaction à ces développements est d’introduire de nouvelles formes de participation qui pourraient favoriser l’activisme, renforcer la tolérance et revitaliser la politique. Ce Symposium a réuni des participants de différents horizons politiques, scientifiques, administration publique et médias.

- **Symposium sur les 20 ans du Congrès et du Comité des Régions (Innsbruck, 27 février 2014)**

Co-organisée par le Congrès et le Land de Tyrol, l’Université d’Innsbruck et l’Institut autrichien pour le fédéralisme sur le thème : « 20 années de Congrès et de Comité des Régions – La représentation des régions et des villes au Conseil de l’Europe et dans l’Union européenne », la conférence a permis aux participants – experts, universitaires, représentants d’Organisations internationales et de la société civile - de faire le point sur la situation de la décentralisation en Europe. Le Président van Staa a déclaré que « nous ne pouvons nous cacher que la décentralisation – la démocratie locale et régionale – est arrivée à la croisée des chemins, car elle est confrontée aux menaces de plus en plus alarmantes qui pèsent sur le modèle démocratique européen.” Il a souligné que « les pouvoirs locaux et régionaux sont aux premières loges pour faire face à ces menaces. Notre avenir dépend de la capacité des deux assemblées de mener une action en ce sens. Pour réussir, il faut que nous œuvrions afin d’inscrire une culture de démocratie décentralisée dans la gouvernance de l’Europe. » Le Secrétaire Général du Congrès Andreas Kiefer a rappelé que « le défi consiste à mettre en pratique le cadre juridique élaboré ces 20 dernières années et qu’on ne saurait résoudre les problèmes d’aujourd’hui avec des solutions d’hier ni avec une approche exclusivement théorique. »

- **Conférence sur« Investir dans l’éducation de notre jeunesse est essentiel » (Klagenfurt, 31 mars 2014)**

La conférence co-organisée par le Congrès et le Land de Carinthie dans le cadre de la présidence autrichienne a été ouverte par le Président du Congrès, avec la participation de Mara Juzupa (Lettonie, GILD) et Barbara Toce (Italie, SOC) qui ont présenté les projets mis en place dans leur pays «La garantie Jeunes» et «Dites oui à la jeunesse». La conférence avait pour objectif de permettre un échange de bonnes pratiques sur les politiques d’éducation et d’emploi notamment au niveau local. Mara Juzupa a ainsi détaillé les initiatives coordonnées en Lettonie par l’Agence de l’État pour l’emploi dans ce domaine, en coopération avec les collectivités locale et régionales et avec le soutien de l’Union européenne. Barbara Toce a présenté les mesures mise en place en Toscane pour favoriser l’entrée des jeunes sur le marché du travail, en particulier la mise en place d’emploi aidés et le soutien aux entrepreneurs recrutant des jeunes.

2. La coopération au sein du Conseil de l'Europe

a. Le secteur intergouvernemental

i. Le Comité des Ministres

Dans le cadre du dialogue politique régulier avec le Comité des Ministres, le Président du Congrès et son Secrétaire Général tiennent plusieurs échanges de vues annuels avec les Délégués et participent aux sessions ministérielles.

Dans sa communication du 11 décembre 2013, Andreas Kiefer a présenté les activités du Congrès depuis avril 2013, qui comprenaient, entre autres, les débats et textes adoptés lors de la 26^{ème} session, plusieurs visites de suivi dans les Etats membres, les missions d'observation des élections locales ainsi que les activités thématiques et programmes de coopération.

Le Congrès est représenté aux groupes de rapporteurs du Comité des Ministres tels que le GR-DEM, le GR-EXT, le GR-H et le GR-SOC par le Secrétaire Général ou le Secrétariat du Congrès.

Il est représenté dans les Comités Directeurs et Comités d'experts du Conseil de l'Europe – notamment le Comité Directeur sur les droits de l'homme (CDDH), le Comité Directeur européen pour la Jeunesse (CDEJ), le Comité directeur sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel (CDDI), le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS), le Comité d'experts ad hoc sur les questions Rom (CAHROM) et le Groupe de spécialistes sur une justice adaptée aux enfants (CJ-S-CH) - par le biais de ses rapporteurs thématiques ou de son Secrétariat.

ii. Plans d'action

En étroite coordination avec le Centre d'expertise pour la réforme de la démocratie locale de la Direction Générale 2 du Conseil de l'Europe, le Congrès inclut des projets sur la démocratie locale et régionale dans les plans d'action du Conseil de l'Europe pour l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Moldova, la Russie et l'Ukraine, ainsi que des propositions d'activités au Belarus et au Kosovo¹.

Il contribue également à la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines et a établi des relations avec le Maroc et la Tunisie (voir 6. Les programmes de coopération).

iii. Secrétariat de la Charte des langues régionales et minoritaires

Le Congrès a organisé le 10 décembre à Paris avec le Secrétariat de la Charte un séminaire sur « Les langues régionales ou minoritaires en Europe aujourd'hui » (voir 5.e. Activités thématiques).

Ce séminaire est un bon exemple de synergie et de coopération entre le Congrès et le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe

b. L'Assemblée parlementaire

Le Congrès tient des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin de développer des synergies et d'accroître la coopération au niveau des secrétariats respectifs et des rapporteurs, dans les domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre du monitoring et de la mise en œuvre de la Campagne UN sur CINQ.

Le Président du Congrès et la Présidente de l'Assemblée parlementaire, Anne Brasseur, ont tenu un entretien bilatéral durant la 26^{ème} session du Congrès. Ils ont discuté de la situation en Ukraine et

¹ * Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo*.

souligné leur volonté d'institutionnaliser les relations de travail entre les deux Assemblées, notamment pour le monitoring. Mme Brasseur s'est, par ailleurs, exprimée devant les membres du Congrès lors de la session (voir C. Les activités des organes du Congrès).

c. Le Commissaire aux droits de l'homme

Le Commissaire aux droits de l'homme suit de près les travaux du Congrès sur la question de la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau local et la sensibilisation des élus locaux et régionaux à cet égard.

Le Commissaire Nils Muižnieks a contribué au troisième rapport de la Commission de suivi sur les bonnes pratiques pour la mise en œuvre des droits de l'homme aux niveaux local et régional dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et sur d'autres continents, en communiquant un avis sur le projet. Le rapport a été adopté lors de la 26ème session, lors d'un débat auquel a participé le Commissaire. Dans son intervention le 25 mars, Nils Muižnieks a précisé que les obligations en matière de droits de l'homme sont partagées entre les autorités des niveaux national, régional et local, ce qui appelle une coopération et une coordination étroites. Il a souligné que les collectivités locales et régionales peuvent veiller à ce que les droits de l'homme de leurs administrés soient non seulement respectés, mais aussi mis en œuvre.

d. La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

Le Congrès mène une coopération étroite avec la Commission de Venise, en particulier dans le domaine de l'observation des élections, du suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale et des programmes de coopération avec les régions voisines.

C'est notamment par le biais du Conseil des élections démocratiques (CED) que s'opère la coopération entre la Commission de Venise, le Congrès et l'Assemblée parlementaire en matière électorale. Les principes contenus dans le Code de bonne conduite en matière électorale, élaboré par la CED, sont pris en compte dans la rédaction des rapports et des recommandations du Congrès en matière d'élections locales. Lars O. Molin, (Suède, PPE/CCE) Président de la Commission de suivi du Congrès et Gudrun Mosler-Tornstrom (Autriche, SOC) sont les représentants institutionnels du Congrès au CED.

Le Congrès a également renforcé sa coopération avec la Commission de Venise sur les questions de démocratie locale et régionale. Ses avis sont pris en considération par les rapporteurs du Congrès lors de leurs visites et dans les recommandations adoptées. Par ailleurs, le Président de la Commission de suivi, M. Molin (Suède, PPE/CCE), représente régulièrement le Congrès lors des réunions de la Commission

Le volet institutionnel des activités de coopération du Congrès avec le Maroc et la Tunisie est mené en étroite collaboration avec la Commission de Venise (voir 6.b. Activités de coopération et relations extérieures).

e. Le Représentant Spécial du Secrétaire Général sur les questions relatives aux Roms

Depuis le Sommet des Maires sur les Roms en septembre 2011, le Congrès a travaillé en étroite coopération avec le Représentant Spécial pour établir un cadre de coopération et d'échange pour les villes et les régions désireuses de mettre en place des politiques d'inclusion des Roms, l'Alliance européenne des Villes et des Régions pour l'Inclusion des Roms. Le Congrès et le Représentant spécial ont lancé fin 2013 le programme ROMACT avec le soutien financier de la Commission européenne (voir 5. Les activités thématiques).

3. Les activités des organes du Congrès

a. Bureau

- **Strasbourg, 10 février 2014**

A l'occasion de leur première réunion de l'année, le Bureau du Congrès a procédé à un échange de vues avec l'ambassadeur Ellen Berends, Présidente du Groupe des rapporteurs sur la démocratie (GR -DEM) du Comité des Ministres. Il a décidé d'accepter l'invitation de l'Ambassadeur Berends à présenter au GR-DEM le rapport sur les questions récurrentes en matière de suivi de l'application de la Charte de l'autonomie locale et d'observation d'élection, de renouveler, sur une base annuelle, son invitation à la présidence du GR-DEM à rencontrer le Bureau pour continuer à renforcer le dialogue avec le Comité des Ministres et de recevoir une information régulière par le Secrétaire Général du Congrès sur les discussions en cours au GR-DEM.

Il a également examiné la situation de Leyla Güven à la suite de la visite des deux rapporteurs du Congrès, Anders Knape (Suède, PPE/CCE) et Leen Verbeek (Pays-Bas, SOC), à la prison où elle est détenue. Les membres se sont penchés sur la démocratie locale et régionale dans plusieurs pays, entre autres en Ukraine et en Géorgie, et sur la situation des langues régionales ou minoritaires en Europe. Les autres points sur l'ordre du jour incluaient la 26ème session, les activités des commissions du Congrès, l'observation des élections locales et régionales, la politique de voisinage, la révision de la Charte et le Règlement du Congrès et une information mise à jour sur le travail du Congrès en matière d'activités de coopération et sur les questions relatives aux Roms.

- **Strasbourg, 25 et 27 mars 2014**

Le Bureau a tenu un débat et a approuvé un projet de Déclaration sur la situation en Ukraine. Il a décidé d'ajouter au programme de la session, le 25 mars, un débat d'urgence sur l'Ukraine et de soumettre ce projet de Déclaration au vote des membres du Congrès. Compte tenu des prises de position des instances politiques du Conseil de l'Europe (Comité des Ministres, PACE et Commission de Venise), il a décidé de ne tenir en Russie que des réunions consacrées à la recherche d'une solution politique à la situation et par conséquent de tenir les réunions de la Commission de suivi et la Commission des questions d'actualité, initialement prévues à Ulianovsk et à Kazan (Fédération de Russie), dans un autre Etat membre. Il a également examiné un texte de la Vice-Présidente Svetlana Orlova (Fédération de Russie, PPE/CCE) présentant le point de vue de la délégation russe et a pris note de la demande de Nataliya Romanova (Ukraine, GILD), Présidente de la Chambre des régions, qui souhaite l'envoi d'une délégation du Congrès en mission d'information en Ukraine, y compris en Crimée, pour analyser la mise en œuvre des recommandations du Congrès. Mme Romanova a par ailleurs proposé au Congrès d'observer les élections locales du 25 mai 2014 en Ukraine, ce que le Bureau a accepté sous réserve de la réception d'une invitation formelle.

Le Bureau a également été informé par le Président de la Chambre des pouvoirs locaux Jean-Claude Frécon (France, SOC), qu'un séminaire sur la Charte européenne de l'autonomie locale pourrait se tenir au Belarus au 2^e semestre 2014. Il s'est félicité de l'invitation des autorités turques à observer les élections locales du 30 mars 2014 et a regretté de ne pas avoir pu l'accepter en raison des délais trop courts pour organiser cette observation dans de bonnes conditions. Il a pris note des dernières activités de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms et a approuvé le thème de l'édition 2014 de la Semaine européenne de la démocratie locale qui sera : « La démocratie participative: partager, proposer, décider ».

b. Les sessions plénières

- **26ème session (Strasbourg, 25 – 27 mars 2014)**

Le Congrès a décidé de consacrer ses deux sessions annuelles de 2014 (mars et octobre) au thème « La place des jeunes dans la société : une responsabilité partagée des villes et régions ». L'objectif est de proposer un forum d'échanges entre élus territoriaux européens sur la participation des jeunes en tant qu'acteurs de la démocratie locale et régionale. Ainsi, du 25 au 27 mars 2014, plusieurs débats étaient organisés autour des thématiques de la jeunesse et des droits de l'homme: sur « Quelle place pour les jeunes dans la démocratie locale et régionale », sur « Favoriser l'emploi des jeunes par l'éducation et la formation : rôle et bonnes pratiques dans les régions en Europe », sur « la mise en œuvre de politiques des droits de l'homme au niveau régional », sur « Donner aux jeunes Roms les moyens d'agir par la participation : Concevoir des politiques efficaces aux niveaux local et régional » et sur « la participation des jeunes - voter à 16 ans ? ».

Un rapport sur les bonnes pratiques pour la mise en œuvre des droits de l'homme aux niveaux local et régional a été adopté. Dans sa résolution, le Congrès propose l'organisation d'un forum sur les droits de l'homme avec la participation d'élus locaux et régionaux et d'experts afin de faciliter l'échange d'expériences. Il appelle également sa Commission du suivi à poursuivre ses activités de sensibilisation en matière de droits de l'homme, notamment à l'occasion de ses visites de monitoring dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Parmi les autres débats de la session figuraient la situation de la démocratie territoriale en Arménie aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède, ainsi que les résultats du dialogue post-suivi en Bosnie-Herzégovine.

Par ailleurs, une cérémonie a eu lieu le 25 mars afin de célébrer le 20ème anniversaire de la création du Congrès en 1994 - suite au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements à Vienne en 1993. Le discours de Jacques Chaban-Delmas, premier président de la Conférence européenne des pouvoirs locaux, ancêtre du Congrès qu'il a prononcé le 12 janvier 1957 à l'ouverture de la première session de la Conférence a été diffusé dans l'hémicycle à cette occasion. D'anciens présidents du Congrès ont également participé ainsi que des représentants des principaux partenaires institutionnels du Congrès que sont le Comité des Régions, l'Assemblée des Régions (ARE) et le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

Le 25 mars, le Congrès a tenu un débat d'urgence sur la situation en Ukraine et en Crimée et a adopté une déclaration présentée par Marc Cools, (Belgique, GILD). Le Congrès rappelle, dans ce texte, qu'il « n'accepte pas la validité du référendum, organisé le 16 mars dernier sans les garanties démocratiques minimales qui doivent entourer tout scrutin. Cette pseudo-consultation ne saurait en aucune façon ouvrir la voie à un changement de frontière entre la Russie et l'Ukraine. Le Congrès condamne donc l'annexion de la Crimée et de Sébastopol par la Russie en violation du droit international. » Par ailleurs, le Congrès se déclare disposé à envoyer une délégation en Ukraine, y compris dans la région de Crimée, pour examiner la situation. Il est également à la disposition des autorités ukrainiennes pour participer à une mission d'observation des élections locales qui se dérouleront le 25 mai prochain.

La session a adopté également un rapport sur la situation de Leyla Güven et d'autres élus locaux en détention en Turquie. Les rapporteurs Anders Knape, (Suède, PPE/CCE) et Leen Verbeek, (Pays-Bas, SOC) ont rappelé que 15 maires, 23 maires adjoints et des dizaines de conseillers municipaux étaient maintenus en détention provisoire depuis des années - une situation sans précédent dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Il a demandé aux autorités turques de libérer Leyla Güven et tous les élus locaux turcs qui se trouvent dans une situation similaire.

Par ailleurs, elle a adopté une stratégie sur le droit de consultation des collectivités locales par les autres niveaux de gouvernement. Présenté par le rapporteur thématique du Congrès, Anders Knape (Suède, PPE/CCE), la stratégie est basée sur plusieurs activités: l'élaboration de lignes directrices pour les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux, l'élargissement de l'application des articles de la Charte européenne de l'autonomie locale à tous les Etats membres, l'évaluation des processus nationaux de consultation, et la collecte fin 2015 de données auprès des Etats membres en vue de la préparation d'un rapport en 2016.

Andrä Rupprechter, ministre autrichien de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et de l'Eau, s'adressant au Congrès au nom de la Présidence autrichienne du Conseil de l'Europe a

déclaré qu'«il est impératif que tous les niveaux de gouvernement soient vigilants et réactifs lorsque nécessaire, en particulier lorsque le tissu social de nos pays est mis à rude épreuve, ce qui est notamment le cas sous l'effet des difficultés économiques que nous connaissons. Les pouvoirs locaux et régionaux ont un rôle crucial à jouer à cet égard ». Il a souligné que « le Comité des ministres attache une importance particulière à la qualité de la démocratie et de la gouvernance au niveau le plus proche des citoyens et la mise en œuvre des politiques des droits de l'homme, y compris au niveau local et régional».

Anne Brasseur, présidente de l'Assemblée parlementaire, a souligné que « la crise en Ukraine représente un défi majeur pour l'Europe et pour notre Organisation. Face à ce défi, les trois principaux organes du Conseil de l'Europe - le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès - doivent parler d'une seule voix ». Elle a fermement condamné le referendum organisé en Crimée en violation de la Constitution ukrainienne, ainsi que l'annexion de ce territoire par la Fédération de Russie. S'exprimant, par ailleurs, sur la place des jeunes dans la société – thème annuel des sessions du Congrès - Mme Brasseur a souligné la nécessité de créer des mécanismes qui permettent aux jeunes de contribuer activement à la vie quotidienne des villes et des municipalités dans lesquels ils vivent. Elle a conclu en saluant la bonne coopération entre le Congrès et l'Assemblée parlementaire.

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, a déclaré que la crise en Ukraine, est l'une des pires crises en Europe depuis la seconde guerre mondiale, qui menace la cohésion même de ce qui est appelé la pan-Europe. « L'avenir de l'Ukraine dépend de notre capacité à consolider la démocratie. C'est la fragilisation de l'état de droit et des droits de l'homme qui a mené à la crise en Ukraine. La protection de ces deux piliers doit constituer un aspect essentiel de la sécurité en Europe» a-t-il indiqué en soulignant le rôle que doivent jouer les pouvoirs locaux et régionaux en impliquant les citoyens dans l'appropriation de la démocratie, en particulier les jeunes.

Parmi les autres personnalités invitées à la 26^{ème} Session figuraient Ronald Plasterk, Ministre des Affaires Intérieures et des Relations au sein du Royaume, Pays-Bas, et Zoran Mikulić, Ministre de la Justice, Fédération de Bosnie-Herzégovine, Lejla Rešić, Ministre de l'Administration et l'autonomie locale, Republika Srpska, ainsi que Hande Ozsan Bozatli, Présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), Nils Muižnieks, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, et Maryna Stavnichuk, Conseillère du Président de l'Ukraine

c. Les Chambres

• La Chambre des pouvoirs locaux

La Chambre a commencé sa session par l'examen d'un rapport sur la démocratie locale en Arménie (voir « Monitoring»). La Chambre a ensuite tenu un débat sur " Être un conseiller aujourd'hui " avec des contributions de René Dosière, membre du parlement français, Michaël Salomo, maire de Haßmersheim, le plus jeune maire de l'Allemagne et Marcel Boogers, professeur de l'innovation et de la gouvernance régionale à l'Université de Twente aux Pays-Bas. Les participants ont discuté de l'évolution du rôle des élus locaux, face à une baisse de la confiance dans la classe politique et le défi de la participation des jeunes à la vie politique locale. Ils ont conclu que les élus locaux doivent s'adapter à la complexité de la gouvernance multi-niveaux et à l'évolution des circonstances de la vie politique locale et la gouvernance locale afin de continuer à façonner le processus d'élaboration des politiques.

Un deuxième débat a eu lieu sur la question des médias numériques et de la mobilisation urbaine, avec la participation de Kerem Öktem de l'Université de Sabanci à Istanbul , Kristina Bedinskikh, blogueuse du mouvement d'indépendance Maidan à Kiev et Jan Hanrath, analyste politique et chercheur à l'Institut pour le développement et la paix à l'Université de Duisburg, en Allemagne. Le débat a porté sur la façon dont la nature des mouvements de contestation est en train de changer, facilités par les médias numériques, permettant une mobilisation rapide et présentant de sérieux défis aux gouvernements centraux. Bien qu'il reste à définir comment les mouvements de contestation pourraient être exploités pour améliorer la qualité de la démocratie, ils créent des moments stratégiques dans le développement politique des pays concernés, permettant aux populations d'exprimer avec force la nécessité d'une démocratie plus forte et plus ouverte.

- **La Chambre des Régions**

Au cours de la session de mars, la Chambre a tenu deux débats thématiques. Un débat sur «l'emploi des jeunes à travers l'éducation et la formation » et un débat sur « la mise en œuvre politiques des droits de l'homme au niveau régional ». Dans les deux débats, des exemples de bonnes pratiques mises en œuvre par les régions ont été présentés. Les conclusions serviront de base aux travaux futurs de la Chambre.

La Chambre des régions a suivi les développements politiques au niveau régional en Europe , en particulier les élections régionales et l'autonomie territoriale dans le Etats membres du Conseil de l'Europe (Catalogne, Ecosse, Pays Basque, Tyrol du Sud, Groenland, Gagaouzie, Voïvodine, Sardaigne).

Au cours de la 26ème session de la Chambre, la Présidente Nataliya Romanova (Ukraine, GILD) a fait un rapport sur les activités de la Chambre. La session a été centrée sur trois points principaux : la mise en œuvre de l'accord de coopération entre le Congrès et l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) ; le débat sur «Promouvoir l'emploi des jeunes à travers l'éducation et la formation : le rôle et les meilleures pratiques au sein des régions en Europe» et le débat sur les «Politiques de mise en œuvre des droits humains au niveau régional". Urs Wutrich – Pellooli (Suisse, SOC), membre du Bureau politique de l'ARE, a présenté le plan d'action qui met en œuvre l'accord de coopération entre le Congrès et l'Assemblée des Régions d'Europe. (voir 6.a. Activités de coopération et Relations extérieures)

Pour le débat sur «Promouvoir l'emploi des jeunes à travers l'éducation et la formation, les participants invités ont présentés des exemples de bonnes pratiques sur la façon pour les régions de lutter contre le chômage des jeunes. Luciano Vecchi (Italie, SOC), membre du Parlement régional d'Émilie-Romagne (Italie) a tiré les conclusions du débat, en soulignant, en particulier, la nécessité d'«écouter les jeunes générations et les impliquer dans toute décision concernant leur avenir et l'avenir de l'Europe ».

Lenn Verbeek (Pays-Bas, SOC), Commissaire de la Reine de la province de Flevoland (Pays-Bas) a tiré les conclusions du débat sur « les politiques de mise en œuvre des droits humains au niveau régional " Il a souligné le rôle important que les régions – compte tenu de leurs compétences dans de nombreux Etats membres – peuvent jouer en la matière. La Chambre des Régions développe une action de sensibilisation et d'incitation dans ce domaine.

d. Les Commissions

- **La Commission de suivi**

La Commission de suivi s'est réunie le 16 février 2014 à Nicosie (Chypre). Lors de cette réunion la Commission a approuvé les avant-projets de recommandation sur la démocratie locale et régionale en Suède, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Arménie. Elle a approuvé un avant-projet de résolution et de recommandation sur le post-suivi de la démocratie locale et régionale en Bosnie Herzégovine, et sur les bonnes pratiques dans les Etats membres du Conseil de l'Europe en matière de mise en œuvre des droits de l'homme aux niveaux local et régional. La Commission a par ailleurs tenu un débat et adopté un projet de résolution sur la situation en Ukraine. Enfin, la situation de la démocratie locale et régionale en Géorgie a également fait l'objet d'une discussion après l'audition du premier vice-ministre géorgien du Développement régional et des Infrastructures, Tengiz Shergelashvili, sur la réforme en cours et la loi sur l'autonomie locale nouvellement adoptée, et de l'ancien maire de Tbilissi, président de la délégation géorgienne auprès du Congrès, George Ugulava, qui a également fait le point sur la situation, y compris sa révocation de la fonction de maire de Tbilissi.

La Commission s'est également réunie le 25 mars 2014 en marge de la session du Congrès et a concentré la plupart de ses discussions sur la situation en Ukraine, et l'observation des élections locales et régionales.

- **La Commission de la Gouvernance**

Lors de sa réunion à Strasbourg le 25 mars 2014, la Commission de la gouvernance a approuvé un avant-projet de rapport, la résolution et la recommandation sur la coopération inter- régionale. Ces textes seront soumis au Congrès pour adoption lors de la 27ème session plénière en octobre 2014.

La Commission a été informée des travaux en cours sur les conditions de travail des élus locaux et des tendances en matière de régionalisation dans les Etats membres. Elle a décidé que les prochains rapports porteraient sur de nouvelles formes de gouvernance locale et sur les régions métropolitaines.

Le Président a informé la Commission de la première réunion à venir du Comité intergouvernemental sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) nouvellement formé ainsi que sur les travaux de l'Assemblée parlementaire sur internet et la politique.

Le 27 mars, la Commission a tenu un séminaire sur « l'approfondissement de la démocratie avec l'e - media » qui était structuré autour de trois débats sur « données ouvertes pour la transparence dans l'administration locale », « applications web pour les électeurs » et « combiner la démocratie locale en ligne et hors ligne ». Les discussions du séminaire serviront de base pour un futur rapport sur la démocratie électronique.

- **La Commission des questions d'actualité**

La Commission des questions d'actualité a organisé des visites dans trois pays pour la porte-parole thématique sur les enfants, Johan van den Hout (Pays-Bas, SOC): au Royaume-Uni début décembre 2013, en Belgique en janvier 2014 et en Autriche en avril 2014. L'objectif de ces visites était de promouvoir le Pacte des Villes et des Régions du Congrès contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, qui fait partie de la contribution du Congrès à la Campagne Un sur Cinq du Conseil de l'Europe. Un certain nombre de villes ont montré leur engagement à rejoindre le Pacte et à soulever la question de l'adhésion au Pacte dans leurs conseils municipaux, tandis que l'adjoint au maire de Liverpool a signé le Pacte directement lors de la visite. D'autres visites de ce type sont prévues en République tchèque et en Allemagne en septembre-octobre. Actuellement, 32 villes, régions et organisations ont déjà signé le pacte, qui a été traduit en 22 langues.

La Commission a tenu sa réunion ordinaire à Strasbourg le 25 mars 2014, lors de la 26ème session du Congrès. Elle a examiné l'état d'avancement dans la préparation de ses rapports sur l'évolution des perceptions de la diversité culturelle à travers des stratégies d'éducation et de communication interculturelle, sur la promotion de l'égalité des chances pour les personnes handicapées et leur participation aux niveaux local et régional, sur la promotion des partenariats avec la société civile et sur la situation des médias régionaux. La Commission a également été informée de la préparation de la conférence sur la participation des jeunes, qui se tiendra à Strasbourg le 12 juin 2014, après la réunion de la Commission, le 11 juin.

Les membres de la Commission ont pris une part active dans un certain nombre de manifestations organisées en Autriche dans le cadre de la Présidence autrichienne du Comité des ministres, y compris le Symposium sur « les Communes et Régions en tant que fondation de la société civile moderne » (Salzbourg, 7 février), la conférence sur « Investir dans notre jeunesse : l'éducation est la clé » (Klagenfurt 31 mars – 1^{er} avril) et le Symposium international sur les droits de l'homme et des personnes handicapées (Vienne, 10-11 avril).

4. Le suivi de la démocratie locale et régionale

a. Les activités de monitoring

i. Les missions de suivi

- **Belgique (4 – 6 février 2014)**

A l'occasion de la deuxième partie de la visite de suivi en Belgique du 4 au 6 février 2014, les rapporteurs du Congrès Henrik Hammar (Suède, PPE/CCE) et Urs Wüthrich-Pelloli (Suisse, SOC) ont examiné les suites données aux engagements contractés par la Belgique lors de sa ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale en 2004, ainsi que le suivi donné à la 6ème réforme de l'Etat adoptée en décembre 2013 par les deux chambres du parlement belge. La première partie de la visite a été effectuée les 8 et 9 octobre 2013. La délégation a notamment rencontré Kris Peeters, et Geert Bourgeois, respectivement Ministre Président et vice-Ministre Président du Gouvernement flamand, ainsi que le ministre des Finances, Koen Geens, les représentants du gouvernement wallon et des ombudsmen des communautés et de communes, le Premier Président du Conseil d'Etat Roger Stevens, le Ministre Président de la Communauté germanophone Karl-Heinz Lambertz (Belgique, SOC) ainsi que le Président du parlement germanophone Alexander Miesen.

ii. Les recommandations et rapports adoptés

- **Royaume-Uni**

Le Congrès a adopté la Recommandation 353 (2014) sur la démocratie locale et régionale au Royaume-Uni. Les rapporteurs du Congrès Angelika Kordfelder, (Allemagne SOC) et Alexander Uss, (Fédération de la Russie, PPE/CCE) se sont félicités que la situation de la démocratie locale et régionale au Royaume-Uni soit globalement conforme aux engagements pris par ce pays au titre de la Charte européenne de l'autonomie locale. Ils ont cependant regretté qu'il n'y ait pas d'ancrage constitutionnel ou législatif de l'autonomie locale au Royaume-Uni et ont noté que les collectivités territoriales ne disposaient pas de ressources financières adéquates. Le Congrès recommande aux autorités britanniques d'élaborer des dispositifs de consultation des collectivités locales plus institutionnalisés et de prendre des mesures pour réduire les contraintes financières qui pèsent sur celles-ci du fait des coupes budgétaires et de l'endettement. En outre, il encourage les autorités du Royaume-Uni à revoir leur déclaration sur le champ d'application de la Charte afin d'y inclure l'Autorité du Grand Londres et l'Irlande du Nord.

- **Pays-Bas**

Le Congrès a adopté la Recommandation 352 (2014) sur la situation de la démocratie locale et régionale aux Pays-Bas, suite à une visite de suivi dans le pays effectuée du 14 au 16 mai 2013 par les rapporteurs du Congrès Artur Torres Pereira (Portugal, PPE/CCE) et Jean-Pierre Liouville (France, SOC) Dans un texte globalement positif adopté le 26 mars, le Congrès recommande aux autorités néerlandaises de définir le principe de l'autonomie locale et régionale dans la législation interne (et, dans la mesure du possible, dans la Constitution), de renforcer les compétences « autonomes et « propres » des communes et provinces, et d'améliorer le mécanisme de consultation entre le pouvoir central et les collectivités. Les autorités néerlandaises sont également invitées à modifier la loi sur le financement des communes et provinces et à améliorer la fiscalité locale afin de garantir plus d'autonomie aux collectivités.

- **Arménie**

Le Congrès a adopté la Recommandation 351 (2014) sur la démocratie locale en Arménie. Le Rapporteur du Congrès, Nigel Mermagen (Royaume-Uni, GILD) s'est félicité des efforts accomplis par les autorités arméniennes pour mettre en œuvre les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment avec des changements constitutionnels en 2005 et l'adoption d'une nouvelle loi en 2008. Il a cependant souligné que « les collectivités locales arméniennes n'ont qu'un rôle très limité ». « Dans la pratique, les collectivités locales arméniennes ne disposent pas toujours de compétences pleines et entières, les organes d'administration locale ont davantage un rôle d'exécutants pour le pouvoir central que celui d'acteurs autonomes de l'administration publique locale » a-t-il expliqué. Le Congrès recommande donc aux autorités arméniennes de réviser la législation afin de mieux mettre en œuvre le principe de subsidiarité et de permettre aux collectivités locales de gérer, une part importante des affaires publiques. En outre, le Congrès invite les autorités

arméniennes à accroître les ressources propres des collectivités.

- **Suède**

Le Congrès a adopté la Recommandation 357 (2014) sur la situation de la démocratie locale et régionale en Suède, suite à une visite de monitoring effectuée par les co-rapporteurs Luzette Wagenaar-Kroon (Pays-Bas, PPE/DC) et Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC) en septembre 2013. Les rapporteurs ont souligné la qualité de la démocratie locale suédoise qui est conforme dans l'ensemble aux dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale. Elles ont, en particulier, salué la récente inscription dans la Constitution suédoise du principe de proportionnalité, selon lequel toute restriction de l'autonomie locale ne doit pas aller au-delà de ce qui est nécessaire, ainsi que l'octroi de responsabilités en matière de développement régional à de nombreux conseils de comtés. Ils ont recommandé aux autorités suédoises de prendre des mesures visant à renforcer le principe de subsidiarité, de mettre en place une procédure formelle de consultation afin de permettre aux autorités locales et leur association représentative de contribuer au processus de prise de décision au niveau central et à prendre en compte la demande des autorités locales pour l'indexation des dotations de l'Etat en les liant aux changements démographiques.

iii. **Les activités de post-monitoring**

L'objectif de l'activité de post-suivi est d'entamer un dialogue politique avec les autorités du pays concerné et de convenir d'une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Congrès.

- **Bosnie-Herzégovine (10 et 11 décembre 2013)**

Les rapporteurs Beat Hirs (Suisse, GILD) and Jean-Marie Belliard (France, PPE/CCE) ont examiné les suites données dans ce pays à la Recommandation 324 (2012) sur la démocratie locale et régionale. Les rapporteurs ont réaffirmé aux autorités que le Congrès était disposé à aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à concrétiser leur intention déclarée de renforcer la démocratie locale. Le Congrès a adopté une recommandation 356 (2014) et une résolution 369 (2014) sur le post-suivi dans ce pays. La recommandation rappelant le blocage politique et institutionnel de longue date subsistant au niveau de l'Etat et de la Fédération, invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à garantir les fonctions fondamentales de l'autonomie locale en allouant des ressources financières suffisantes aux collectivités et en révisant le mécanisme de péréquation financière. Enfin, les autorités de Bosnie-Herzégovine sont encouragées à faire appel à l'expertise du Congrès pour tout programme de réforme qui renforcerait la décentralisation, en collaboration avec les acteurs locaux.

- **Portugal (4 mars 2014)**

Jos Wielen (Pays-Bas, PPE/CCE), Rapporteur du Congrès, a examiné les suites données dans ce pays à la Recommandation 323 (2012) sur la démocratie locale et régionale. Une première visite de post-monitoring a déjà été effectuée le 6 septembre 2013. Des réunions ont eu lieu avec Antonio Leitão Amaro, Secrétaire d'Etat portugais de l'administration locale, et Hélder Reis, Secrétaire d'Etat au budget, ainsi qu'avec des représentants de l'Association nationale des municipalités portugaises (ANMP) et de l'Association nationale des paroisses du Portugal (ANAFRE). Une troisième réunion est prévue à l'automne 2014 avec la participation de tous les acteurs concernés sur la question de la démocratie locale et régionale au Portugal.

b. L'observation des élections locales et régionales

- **Pays-Bas (17-20 mars 2014)**

Suite à l'invitation du Ministre des Affaires étrangères hollandais, une délégation du Congrès s'est rendue aux Pays-Bas pour observer les élections municipales du 19 mars. La délégation du Congrès - menée par Pearl Pedergnana, (Suisse, SOC) était composée de 12 membres du Congrès de 13 pays européens. Elle a tenu des réunions préparatoires avec le Ministre neerlandais de l'intérieur et des relations du Royaume, Ronald Plasterk, des représentants de l'agence pour la coopération internationale de l'Association des communes néerlandaises (VNG), les membres de la délégation néerlandaise au Congrès ainsi que des membres du Conseil Electoral ("Kiesraad") à la Haye. A Amsterdam, elle a rencontré des représentants des partis et des candidats municipaux. Le jour des élections, six équipes ont été déployées dans les différents districts électoraux et les provinces du pays pour observer les élections municipales. En présentant les premières conclusions le 20 mars, la chef de délégation a notamment insisté sur le caractère ouvert, transparent et inclusif du processus électoral dans ce pays. Elle a toutefois mis en évidence quelques lacunes que les autorités néerlandaises devraient essayer de combler, notamment en ce qui concerne le dépouillement du scrutin. Vu le grand nombre de partis en lice, la délégation du Congrès a invité les Pays-Bas à envisager de changer les règles applicables à la création des partis et d'instaurer des seuils de représentation. Elle a aussi invité les autorités néerlandaises à envisager d'instaurer le vote anticipé par courrier et de continuer à développer les outils nécessaires au vote par internet. Enfin, le rapporteur a regretté l'absence de dispositions limitant les dépenses et le parrainage dans le cadre du financement des partis et des campagnes électorales.

5. Les activités thématiques

a. Droits de l'homme au niveau local

- **Conférence sur « Les droits de l'homme au niveau local et régional » (Graz, 3 décembre 2013)**

A l'ouverture de la conférence organisée par l'Université de Graz et le Centre européen de Formation de Recherche, le Secrétaire général du Congrès a souligné que « les droits de l'homme sont des droits concrets, leur mise en œuvre l'est tout autant : elle se fait non dans un espace juridique abstrait, mais dans un environnement concret où des personnes vivent, travaillent et interagissent. Cet environnement n'est autre que celui de nos collectivités, c'est-à-dire de nos villes et de nos régions". M. Kiefer a insisté en particulier sur l'importance de la formation, de la comparaison des pratiques et de la mise en place de mécanismes de plainte indépendants accessibles au niveau local.

b. Inclusion sociale

Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms

- **Adhésion de Paris à l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms (18 décembre 2013)**

Jean-Claude Frécon (France, SOC), Vice-Président du Congrès a participé à la cérémonie marquant l'adhésion de la Ville de Paris à l'Alliance en présence de Pierre Schapira et Claudine Bouygues, Adjoints au Maire de Paris. La création de l'Alliance correspond à la prise de conscience, aux niveaux européen et national, que la question de l'intégration des Roms se pose avant tout au niveau local et régional. L'Alliance réunit des villes et des régions prêtes à s'engager à mener des programmes en faveur de l'inclusion des Roms et met en œuvre un projet conjoint Conseil de l'Europe/Commission européenne (ROMACT), qui vise à développer des politiques dans ce domaine selon une approche combinant le logement, l'emploi, l'éducation et la santé.

- **Inclusion des Roms : Conférence de lancement de ROMACT et de ROMED2 en Italie (Milan, 18 janvier 2014)**

Les programmes ROMACT et ROMED2 ont été officiellement lancés en Italie lors d'une conférence à Milan ouverte par la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, ainsi que les Ministres italiens de l'intégration, la vice-ministre du travail et des politiques sociales et de John Warmisham (Royaume-Uni, SOC), Vice-Président du Congrès. Les Maires et représentants de plusieurs villes pilotes notamment Bari, Milan, Naples, Pavia, Rome et Turin ont également participé. Le projet ROMACT est une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, mise en œuvre avec le soutien de l'Alliance des Villes et Régions pour l'Inclusion des Roms, dans le but de renforcer la volonté politique et développer la capacité des collectivités territoriales, à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action et des projets favorisant l'inclusion des Roms. Le programme ROMED2 a pour but d'améliorer la gouvernance démocratique et la participation de la communauté rom grâce à la médiation. ROMACT est pour l'heure mis en œuvre en Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Slovaquie et Italie, parallèlement à ROMED2.

- **Atelier national de l'Alliance européenne des villes et des régions (Paris, 13 février 2014)**

Le 1er atelier des collectivités territoriales françaises de l'Alliance a permis aux participants d'être informés des activités de l'Alliance depuis sa création en mars 2013 et de discuter de son futur Plan d'action, à mettre en œuvre en coordination avec les Programmes ROMED2 et ROMACT. Les collectivités territoriales ont pu exprimer leurs besoins et attentes, échanger des pratiques et expériences et dialoguer avec des ONGs françaises actives sur le terrain. Les collectivités territoriales françaises participant à l'Alliance sont pour l'heure : Aubervilliers, le Conseil Général du Val de Marne, Lille, Lyon, Paris et Strasbourg.

c. Participation des citoyens

- **Séminaire « Renforcer la démocratie par les médias électroniques » (27 mars 2014)**

Le séminaire ouvert par Karl-Heinz Lambertz (Belgique, SOC), président de la Commission de la gouvernance du Congrès, ainsi que par Leo Aadel (Estonie, GILD) et Annemieke Traag (Pays-Bas, GILD), co-rapporteurs du Congrès sur la démocratie électronique, s'est articulé autour de trois débats sur « L'open-data, un outil de transparence pour les collectivités locales », « Les applications web pour les électeurs » et « Combiner la démocratie en ligne et la démocratie hors ligne ». Le séminaire a permis d'échanger sur l'expérience du Conseil municipal de Cambridge (Royaume-Uni) en matière d'open-data, le développement d'une application web « Election Compass » aux Pays-Bas, ainsi que l'e-démocratie combinée aux méthodes traditionnelles de démocratie en Estonie. Les discussions serviront de base pour l'élaboration d'un rapport sur la démocratie électronique préparé par la Commission de la gouvernance du Congrès.

- **Adoption du slogan de l'édition 2014 de la Semaine de la démocratie locale 2014 (Strasbourg, 24 mars 2014)**

Le Bureau du Congrès a décidé de consacrer l'édition 2014 de la Semaine de la Démocratie Locale à la démocratie participative et a adopté un nouveau slogan : « La Démocratie Participative : partager, proposer, décider ». Un accent particulier sera porté sur la participation des jeunes, ce qui permettra aussi d'établir un lien entre la SEDL et le Forum Mondial de la Démocratie (3-5 novembre 2014) qui sera centré sur la jeunesse. Gaye Doganoglu (Turquie, PPE/CCE), coordinatrice politique de la SEDL a par ailleurs présenté au Bureau les conclusions de la réunion de coordination générale de la SEDL, tenue à Paris, le 14 février 2014.

d. Droit des enfants

- **Promotion du « Pacte contre la violence sexuelle envers les enfants » au Royaume-Uni (4 – 6 décembre 2013)**

Lors de sa visite au Royaume-Uni, le porte-parole thématique du Congrès sur les enfants, Johan van den Hout (Pays-Bas, SOC), a rencontré près d'une vingtaine de maires, conseillers et représentants de collectivités, notamment à Londres, Birmingham, Sandwell, Nottingham, Derby, Manchester, Salford, Liverpool et Cardiff afin de les sensibiliser aux initiatives proposées dans le Pacte et de les inviter à les mettre en œuvre, dans leurs propres collectivités, pour prévenir les abus, protéger les victimes, poursuivre les auteurs en justice, tout en garantissant la participation pleine et entière des enfants. Le maire adjoint de Liverpool a signé le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants, le 6 décembre 2013. Ce Pacte constitue une contribution du Congrès à la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe, qui vise à promouvoir la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels – dite « Convention de Lanzarote » - dans les 47 pays membres.

- **Conférence sur la mise en oeuvre de la stratégie pour les droits des enfants du Conseil de l'Europe 2012-2015 (Dubrovnik, 27 mars 2014)**

Johan van den Hout (Pays-Bas, SOC), Porte-parole thématique sur les enfants a présenté la contribution du Congrès à la Campagne UN sur CINQ, lors de cette conférence. Il a donné des exemples de bonnes pratiques sur le terrain et mis en avant des activités visant à promouvoir le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants. Il a souligné que le Pacte traduit la Convention de Lanzarote en une liste de politiques locales et régionales et d'initiatives concrètes visant à développer des services adaptés aux enfants, protéger les enfants et aider à prévenir les violences sexuelles au sein de la collectivité.

e. Jeunesse

- **La place des jeunes dans la société : une responsabilité partagée des villes et régions**

Le Congrès a décidé de consacrer ses deux sessions annuelles de 2014 (mars et octobre) au thème « La place des jeunes dans la société : une responsabilité partagée des villes et régions ». L'objectif est de proposer un forum d'échanges entre élus territoriaux européens sur la participation des jeunes en tant qu'acteurs de la démocratie locale et régionale. Ainsi, du 25 au 27 mars 2014, plusieurs débats étaient organisés autour des thématiques de la jeunesse et des droits de l'homme (voir 3.b. sessions plénières)

- **Conférence sur « Investir dans l'éducation de notre jeunesse est essentiel » (Klagenfurt, 31 mars 2014)**

La Conférence, organisée dans le cadre de la présidence autrichienne du Comité des Ministres, a été ouverte par le Président du Congrès, avec la participation de Mara Juzupa (Lettonie, GILD) et Barbara Toce (Italie, SOC) membres du Congrès, qui ont présenté les projets «La garantie Jeunes» et «Dites oui à la jeunesse» mis en place dans leur pays. (voir 1.c. Présidence autrichienne).

f. Promotion des langues régionales et minoritaires

- **Séminaire sur « Les langues régionales ou minoritaires en Europe aujourd'hui » (Paris, 9 – 10 décembre 2013)**

Le séminaire, organisé en coopération avec le Secrétariat de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe, était l'occasion de faire un état des lieux de la situation des langues régionales du point de vue de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Une attention particulière était également accordée au rôle des autorités locales et régionales dans la protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires. En matière de suivi, le Bureau du Congrès a adopté le 10 février une Déclaration se félicitant du vote de l'Assemblée nationale française, le 28 janvier 2014, en faveur d'un amendement constitutionnel autorisant la ratification de la Charte par la France, 15 ans après sa signature et confirmant l'importance qu'il attache à cette question (voir 1.a. Agenda)

6. Les activités de coopération et relations extérieures

a. Les partenariats extérieurs

i. Le Comité des Régions de l'Union européenne

Le 9 décembre 2013, le Congrès a organisé à Paris la réunion du "Groupe de contact Congrès/Comité des régions (CdR)". Le Congrès y a présenté son action sur la démocratie locale et régionale, en particulier dans les Etats membres non européens et les actions en matière de dévolution, régionalisation et gouvernance multi-niveaux. Des initiatives conjointes avec le Comité des régions pour 2014 ont été décidées, notamment la tenue d'une réunion conjointe entre la Commission CIVEX du CdR et la Commission de la gouvernance du Congrès qui aura lieu le 17 novembre 2014 à Bruxelles. Il a également été convenu que le Président du Comité des Régions s'adresserait à la session du Congrès en octobre 2014.

Le 7 mars 2014, la Présidente de la Chambre, Nataliya Romanova (Ukraine, GILD) a participé avec le Président du Congrès au Sommet des régions et villes du Comité des régions à Athènes. Le Sommet a adopté une Déclaration finale qui a souligné la nécessité d'entreprendre des programmes de réforme au plan national et des investissements à long terme ainsi que la nécessité de mieux assurer les dépenses et la capacité administrative des autorités locales et régionales.

Le 3 avril 2014, la présidente a participé avec le président du Congrès à la 106e session plénière du Comité des Régions à Bruxelles. A l'ouverture, le président Van Staa a salué et soutenu la «Charte pour la gouvernance à multiniveaux» adoptée par le Comité des régions.

ii. Les Associations européennes de pouvoirs locaux et régionaux

- **Assemblée plénière des Assemblées législatives régionales européennes (CALRE)**

Herwig van Staa, président du Congrès et Andreas Kiefer, Secrétaire Général ont rencontré Pilar Rojo Noguera et Xosé Sarmiento Méndez respectivement es représentants de la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE). Ils ont discuté de priorités communes, notamment 'l'inclusion numérique' et la participation des citoyens au niveau régional. Ils ont évoqué en particulier l'utilisation des nouvelles technologies pour faciliter la participation des citoyens aux travaux des parlements régionaux et la façon dont ces parlements répondent à des initiatives populaires. Herwig Van Staa a invité les régions à pouvoirs législatifs à faire pleinement usage des possibilités offertes par le Congrès en particulier l'échange de bonnes pratiques au-delà des frontières de l'Union européenne.

- **Assemblée des régions d'Europe (ARE)**

Au cours de sa 26ème session, le Congrès a signé un accord de coopération avec l'Assemblée des Régions d'Europe, ainsi qu'un plan d'action pour 2014-2015. Trois pistes d'actions prioritaires y sont identifiées : la décentralisation et la promotion de l'autonomie régionale, la participation des jeunes à la vie politique et la promotion des langues régionales ou minoritaires. Une discussion sur la mise en œuvre de cet accord a eu lieu lors de la réunion de la Chambre des Régions le 26 mars.

b. Les programmes de coopération et plans d'action

Le Congrès a poursuivi le développement de ses activités de coopération dans un certain nombre de pays et a soumis des projets pour cofinancement à des donateurs potentiels.

iii. Etats membres du Conseil de l'Europe

- **Albanie**

Dans le cadre du projet intitulé « Renforcer les collectivités territoriales et la coopération entre les élus locaux et régionaux », mené par le Conseil de l'Europe, le Congrès conduit la mise en place d'une plate-forme unifiée de dialogue et de coopération entre les élus locaux et régionaux.

Ce projet, qui se déroulera jusqu'en 2015, est financé par l'Agence suisse pour le développement et la coopération. Le budget total s'élève à 1 480 000 €, dont 560 000 € pour les activités du Congrès.

Lors de la 25^{ème} session du Congrès, le Président du Congrès a rencontré Ferdinand Poni, conseiller spécial pour les questions d'autonomie locale de Lulzim Basha, chef du Part démocrate, ainsi que des membres de la délégation auprès du Congrès, qui ont exprimé leur préoccupation quant à des allégations de violations des principes de la Charte par le gouvernement actuel.

L'équipe du projet a élaboré, en consultation avec le donateur, des propositions notamment pour aider les autorités centrales à créer un Conseil consultatif permettant l'instauration d'un dialogue sur la réforme territoriale, l'établissement du calendrier de la décentralisation et tout autre sujet concernant les collectivités locales et régionales, faisant ainsi suite à la demande du ministre en charge des questions locales en date du 10 décembre 2013. Une première série de consultations a eu lieu les 18 et 19 février 2014, lorsque des représentants du secrétariat du Congrès et un membre du Groupe d'Experts Indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale ont rencontré le ministre des Affaires locales afin de fixer un mandat pour l'assistance à la création d'un Conseil consultatif. D'autres réunions ont été tenues avec les principales parties prenantes dans ce domaine à des fins de consultation sur la vision et le processus d'une telle intervention.

La deuxième réunion du comité directeur a eu lieu à Tirana le 12 mars. Celui-ci a évalué les progrès réalisés à ce jour et a approuvé les nouvelles orientations stratégiques de même que le Plan Annuel des Opérations pour 2014.

Le Vice-Président du Congrès Michael O'Brien (Irlande, SOC) et les membres du Congrès Tatiana Badan (Moldova, GILD), Helen Eadie, (Royaume-Uni, SOC), Mihkel Juhkami, (Estonie, PPE/CCE), Matej Gombosi, (Slovénie, PPE/CCE) et Erwin Mohr, (Autriche, PPE/CCE), ont participé à plusieurs réunions de ce projet.

- **Arménie**

Le 16 septembre 2013, le Conseil de l'Europe a signé un accord avec le gouvernement du Danemark pour la mise en œuvre du projet «Appui à la consolidation de la démocratie locale en Arménie», qui est inclus dans le Plan d'Action pour l'Arménie 2012-2014 et comporte trois lignes d'action dont la troisième porte sur le renforcement des capacités de leadership des élus locaux, proposée par le Congrès.

La composante du projet mis en œuvre par le Congrès vise à accroître les connaissances et les bonnes pratiques des élus locaux dans le domaine de la démocratie locale afin d'améliorer la gouvernance politique locale dans le pays et permettre la mise en œuvre avec succès de la réforme des collectivités locales.

Le projet a démarré le 1^{er} octobre 2013 et durera jusqu'à septembre 2015 pour la ligne d'action III. Le budget total s'élève à € 1 785 000 €, dont 575 000 € pour les activités du Congrès.

En parallèle, le Congrès a été invité à participer à un exercice d'échanges entre pairs afin d'aider le gouvernement arménien à développer le processus de réforme territoriale.

Le projet a été officiellement lancé le 5 février 2014 en présence du Vice-Premier Ministre Armen Gevorgyan et la première réunion du Comité directeur a eu lieu ce même jour. Les 5 et 6 février, le Congrès a proposé le premier atelier sur le leadership, qui fait partie du programme sur le développement du leadership de deux ans conçu spécialement pour les maires arméniens. Les membres du Congrès Knud Andersen (Danemark, GILD), Vice-Président du Congrès, et Matej Gombosi (Slovénie, PPE/CCE), ont participé à l'atelier sur la base d'un échange entre pairs.

Par ailleurs, la Direction du développement et la coopération de la Suisse (DDC) a exprimé son intérêt pour une coopération avec le Conseil de l'Europe et le Congrès sur la réalisation d'un projet

visant à renforcer l'Association des collectivités locales afin que celle-ci devienne une association effective et un défenseur actif des intérêts des autorités locales. Des négociations sont en cours entre la DDC, le Conseil de l'Europe et l'association.

- **Azerbaïdjan**

Un projet de plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Azerbaïdjan 2013-2015 vient d'être approuvé par le GR-DEM et doit être adopté par le Comité des Ministres. Le Congrès propose de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie exhaustive pour la décentralisation à travers l'élaboration d'un cadre législatif pour la démocratie locale conformément à sa Recommandation 326 (2012), venant ainsi compléter la proposition élaborée par le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale. Il s'agit pour le Congrès d'instaurer un dialogue politique en vue de la mise en œuvre de la recommandation précitée et de renforcer les capacités de leadership des élus locaux.

- **Bosnie-Herzégovine**

Le Conseil de l'Europe prépare actuellement un plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine pour 2014-2015, incluant un projet sur la démocratie locale présenté conjointement par le Congrès et le Centre d'Expertise afin de renforcer la démocratie et la bonne gouvernance à l'échelle locale dans le pays. Des activités sont prévues afin de soutenir l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Congrès, qui devrait être discutée lors de réunions de post-monitoring. La première réunion s'est tenue les 10 et 11 décembre 2014 à Sarajevo avec la participation des rapporteurs du Congrès Beat Hirs (Suisse) et Jean-Marie Belliard (France).

- **Géorgie**

Le plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2013-2015 a été lancé le 6 février 2014 à Tbilissi à l'occasion de la visite du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Le gouvernement géorgien a inclus la gouvernance locale en tant que thème prioritaire dans la mesure où il envisage actuellement d'entreprendre une réforme majeure des pouvoirs locaux.

Le projet d'une durée proposée de trois ans tient compte de la Recommandation 334(2013) du Congrès sur la démocratie locale et régionale en Géorgie et inclut plusieurs volets dont le soutien de la réforme et en particulier du processus de consultation des autorités locales et le renforcement des capacités des élus locaux, en tant que moteur du changement. Le projet inclut également une composante sur la participation citoyenne. Tengiz Shergelashvili, premier Vice-Ministre du Développement régional et de l'Infrastructure de Géorgie, a participé à la réunion de la Commission de suivi le 19 février 2014 comme partie intégrante du processus de post-suivi.

- **République de Moldova**

Le Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2013-2016 a été lancé le 14 mars 2014 à Chisinau par la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe. Le chapitre sur la démocratie locale et la décentralisation contient une ligne d'action sur le renforcement de la démocratie et de la gouvernance locales élaborée par le Congrès en étroite collaboration avec l'association des autorités locales (Le Congrès des autorités locales de Moldova – CALM). Elle comprend les activités suivantes : l'établissement d'un dialogue post-suivi afin de mettre en œuvre la Recommandation 322(2012) qui inclut la question de la distribution des pouvoirs et des responsabilités entre le centre et les régions; la consolidation de la gouvernance politique locale ; le renforcement des capacités des élus locaux en tant qu'acteurs du changement ; la promotion d'un dialogue avec les autorités centrales et locales et la consolidation de CALM comme interlocuteur majeur entre les autorités centrales et locales. Par ailleurs, le Congrès avait été invité à participer à un exercice entre pairs qui s'est tenu à Chisinau du 3 au 6 mars 2014 sur le thème des compétences propres et des compétences déléguées.

- **Russie**

La démocratie locale figure parmi les priorités du document de coopération avec la Fédération de Russie, qui est en préparation depuis un certain temps. Le Congrès est prêt à contribuer à un projet qui a été élaboré par le Centre d'Expertise sur la réforme de l'administration locale. Ce projet a pour objectifs principaux d'améliorer la qualité de la gouvernance locale, d'accroître l'efficacité et l'efficacité de l'administration locale, de promouvoir des politiques durables et de faciliter l'accès des citoyens aux services ainsi que leur implication au sein des décisions publiques.

- **Ukraine**

Compte tenu de la situation politique, les activités ont été mises en attente. Le nouveau gouvernement nommé le 27 février 2014 a déclaré que la réforme sur l'autonomie locale et la décentralisation figurait parmi ses priorités.

Jusqu'à la crise, la situation était la suivante. Le Plan d'Action révisé du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2011-2014 avait été adopté par le Comité des Ministres le 19 novembre. A l'occasion de sa réunion à Kyiv le 12 juin 2013, le Comité de Direction du Plan d'Action avait conclu à un besoin de renforcer les efforts dans le domaine de la démocratie locale. Le Congrès et le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale ont élaboré conjointement un nouveau projet pour 2014-2017. Des négociations ont cours actuellement entre le Conseil de l'Europe et le nouveau gouvernement pour réviser le Plan d'Action et l'adapter à la nouvelle situation.

Dans l'intervalle, les autorités danoises avaient exprimé leur souhait d'apporter leur soutien à la continuité des actions menées par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie locale en Ukraine. Un programme a été mis en place, avec un financement total de 600 000 € pour 15 mois, qui avait été intégré au Plan d'Action révisé. Il offre un suivi des activités visant à renforcer les capacités des autorités locales et régionales et à fournir une assistance législative au gouvernement ukrainien.

La contribution du Congrès au programme comporterait deux volets : l'un concerne le dialogue de post-suivi dans le but d'élaborer une feuille de route afin de mettre en œuvre la Recommandation 348(2013) adoptée lors de la 25^{ème} Session du Congrès, le 31 octobre 2013 ; pour l'autre il est prévu de se concentrer sur la formation des jeunes leaders politiques afin qu'ils puissent développer leur capacité à s'engager pour les élections locales futures.

iv. Activités du Conseil de l'Europe pour le développement et la consolidation de la stabilité démocratique

- **Belarus**

Le Congrès a proposé des activités pour encourager le développement de la démocratie locale au Belarus. Celles-ci incluent la sensibilisation des autorités nationales, des collectivités locales et de la société civile du Belarus à la Charte européenne de l'autonomie locale, le partage d'expériences européennes sur la mise en œuvre de la Charte et l'établissement d'une analyse de la conformité de la législation et des projets de législation du Belarus avec les normes du Conseil de l'Europe en matière de démocratie locale.

Suite aux discussions de Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux et Nataliya Romanova (Ukraine, GILD), Présidente de la Chambre des Régions, avec les autorités du Belarus, ce séminaire pourrait avoir lieu au deuxième semestre 2014

- **Kosovo***

Le Congrès a élaboré un projet visant à sensibiliser les autorités et les élus locaux aux questions de la décentralisation et du rôle des élus locaux dans le but de renforcer les valeurs démocratiques et la gouvernance au Kosovo. Ce projet a été inclus dans l'Aperçu des activités de coopération du Conseil de l'Europe au Kosovo, qui a fait l'objet d'une discussion au sein du Comité des Ministres et entre le Conseil de l'Europe et ses principaux partenaires internationaux.

Le projet serait mis en œuvre dans le cadre de l'accord entre la Serbie et le Kosovo intervenu le 19 avril 2013, sous l'égide de l'Union Européenne. Compte tenu des difficultés rencontrées pour la constitution de conseils locaux après les élections locales tenues en novembre et décembre et le refus de certains maires serbes de prendre leurs fonctions, les activités de coopération du Conseil de l'Europe seront mises en œuvre en temps opportun.

v. Coopération avec les régions voisines du Conseil de l'Europe

Les propositions du Congrès s'inscrivent dans le cadre de la Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines. Elles répondent à une demande des pays concernés.

• Maroc

Le Congrès poursuit la coopération avec les autorités marocaines, notamment suite à l'adoption début juillet par le Parlement du projet de loi fixant les principes de délimitation territoriale des collectivités, qui devrait se traduire concrètement par une nouvelle organisation territoriale du pays.

Le Congrès s'est inscrit dans le cadre de ce débat sur la régionalisation avancée en apportant son expertise à la Commission consultative de la régionalisation dès sa création en 2010 et grâce à un dialogue renforcé avec les parlementaires et les autorités locales marocaines.

Des contacts entre des maires marocains et des membres du Congrès ont eu lieu lors du Forum de Lisbonne en novembre 2013. A titre de suivi, le Congrès était représenté aux séminaires sur l'amélioration de l'accès des femmes à la vie politique en Tunisie et au Maroc, organisés par le Centre Nord-Sud les 17 et 28 mars 2014 à Tunis (Tunisie) et à Tétouan (Maroc).

• Tunisie

Le Congrès a poursuivi ses contacts avec les autorités tunisiennes dans le cadre de l'aide institutionnelle du Conseil de l'Europe. Il a participé à plusieurs réunions de consultation entre les représentants de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) de la Tunisie et de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), notamment sur le chapitre VII du projet final portant sur les pouvoirs locaux. A cet égard, les commentaires du Congrès - formulés par Christian Behrendt, Professeur à l'université de Liège, Belgique – ont été inclus dans les commentaires officiels de la Commission de Venise, publiés le 17 juillet 2013.

Une étude comprenant une analyse de la démocratie locale et régionale en Tunisie, des recommandations, ainsi qu'un état des lieux des activités d'autres organisations intergouvernementales en Tunisie dans ce même domaine, est en cours d'élaboration avec le concours de Néjl Baccouche, Professeur de Droit à l'Université de Sfax (Tunisie) et Christian Behrendt, Professeur de droit constitutionnel à l'Université de Liège (Belgique). Cette étude sur la démocratie locale, ainsi que le projet de coopération, seront discutés avec les nouvelles autorités tunisiennes.

Suite à la promulgation de la nouvelle Constitution de la République Tunisienne, le Bureau du Congrès a adopté une Déclaration le 10 février 2014 saluant l'avancée considérable que cette Constitution représente pour le développement de la démocratie dans le pays. Le Président du Congrès, Herwig van Staa a également rappelé que le Congrès est prêt à contribuer à la mise en œuvre effective du pouvoir local, à présent fondé sur le principe de la décentralisation et de l'autonomie administrative et financière.

La démocratie locale et régionale est consacrée par la provision constitutionnelle de l'élection au suffrage universel, libre, direct, secret, intègre et transparent des conseils municipaux et régionaux. Les mécanismes de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte y trouvent également leur place. La reconnaissance du principe de l'autonomie financière, la recherche de l'équilibre « entre revenus et charges locales », ainsi que l'engagement de l'Etat à « garantir la représentativité des femmes dans les assemblées élues » sont également reconnus.

ANNEXES

ANNEXE I – Ordre du jour de la 26^{ème} Session (25-27 mars 2014)

CG(26)OJ1PROV

26ème Session du Congrès

Strasbourg, Palais de l'Europe
25-27 mars 2014

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
REUNION PUBLIQUE**

**THEME POUR 2014 :
LA PLACE DES JEUNES DANS LA SOCIETE : UNE
RESPONSABILITE PARTAGEE DES VILLES ET REGIONS**

L'attention des membres est attirée sur les points suivants :

- Les votes sur les textes en hémicycle et en salle 1 se feront par mode électronique. Les boitiers seront à retirer à l'entrée des salles au moment de la signature des registres. []
- L'accès à l'hémicycle est strictement réservé aux personnes munies d'un badge spécifique identifiable par le symbole de l'hémicycle. Le placement en hémicycle se fait selon les plans disponibles à l'entrée.
- Délais de dépôt des questions écrites pour réponse orale (bureau 1081) : chaque membre doit se limiter à une question. Veuillez consulter l'ordre du jour pour les délais de dépôt.
- Conditions et délais de dépôt des amendements (bureau 1081) : au plus tard à **10h00**, la veille du jour où le débat est ouvert sur les textes auxquels ils se réfèrent, sauf pour les textes qui seront discutés le mardi 25 mars pour lesquels le délai est fixé à **16h00, lundi 24 mars**. Les amendements doivent être signés par 5 délégué(e)s issus d'au moins deux délégations, pour les textes débattus en séance plénière ; par 5 délégué(e)s siégeant à la Chambre des pouvoirs locaux, issus d'au moins deux délégations, pour les textes débattus à la Chambre des pouvoirs locaux ; et par 5 délégué(e)s siégeant de plein droit à la Chambre des régions, issus d'au moins deux délégations, pour les textes débattus à la Chambre des régions. Chaque amendement doit préciser le nom du/de la délégué(e) qui le présentera.
- Inscription des orateurs aux débats : les fiches d'inscription aux débats, à disposition devant l'hémicycle et la Salle 1 (séances plénières et sessions des chambres), sont à remettre à la Séance devant la table de la Présidence pour les débats en hémicycle, et au Secrétariat de la Présidence de la chambre qui se réunit en Salle 1).
- **Bureau des finances**: bureau 1040 et 1035
- **La Séance** pour toute autre question : bureau 1081.

Lundi 24 mars 2014 (veille de la session)

Réunions des Bureaux

9h30 - 10h30, Salle 6	Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux
9h30 - 10h30, Salle 7	Bureau de la Chambre des régions
10h30 - 12h30 et 14h00 - 16h00, Salle 8	Bureau du Congrès

Séminaire sur l'observation des élections – pour les membres du Congrès 13h30 – 15h30

Salle 1	Ouvert à tous les membres du Congrès, aux Secrétaires de délégation et aux conseillers
---------	--

Réunions des groupes politiques

16h30 – 18h30

Salle 6	Groupe des Conservateurs et Réformistes européens (CRE)
Salle 9	Groupe du Parti Populaire Européen au Congrès (PPE/CCE)
Salle 10	
Salle 11	Groupe Indépendant, Libéral et Démocratique (GILD) Groupe Socialiste (SOC)

Mardi 25 mars 2014

Réunions des commissions

8h30 - 10h45

Salle 1	Commission de suivi
Salle 6	Commission des questions d'actualité
Salle 8	Commission de la gouvernance

Mardi 25 mars 2014

11h00 -12h30, Hémicycle

Séance plénière

Ouverture de la 26ème Session du Congrès par le Président du Congrès

Herwig VAN STAA

Vérification des pouvoirs des nouveaux membres

Présentation par les rapporteurs :

Anders KNAPE, Suède (L, PPE/CCE), et Ludmila SFIRLOAGA, Roumanie (R, SOC)

Débat et vote sur le projet de résolution [CG(26)2]

Délaï de dépôt des amendements : lundi 24 mars, 16h00

Adoption du projet d'ordre du jour de la session

[\[CG\(26\)OJ1PROV\]](#)

Adoption du projet de procès-verbal de la dernière séance de la 25^e Session (31 octobre 2013) [CG(25)PV3]

Adoption de la composition des commissions du Congrès

[CG(26)3]

Communication du Président du Congrès

Débat

Allocution de Thorbjørn JAGLAND

Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Réponse orale aux questions spontanées

Suspension de la séance

ÉVÈNEMENT :

*Réception offerte par la Présidence de l'Autriche du Comité des Ministres
Foyer de l'hémicycle (à l'issue de la séance)*

Mardi 25 mars 2014

14h00 -19h30, Hémicycle

Séance plénière

Présidence de l'Autriche du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (novembre 2013 – mai 2014)

Allocution de Andrä RUPPRECHTER, Ministre fédéral de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et de l'Eau, au nom de la Présidence de l'Autriche du Comité des Ministres

Réponse orale aux questions écrites [CG(26)4]

Délai pour le dépôt des questions écrites : lundi 24 mars, 15h00

SUSPENSION DE LA SEANCE

Cérémonie : 20 ans de promotion de la démocratie locale et régionale

Allocutions de :

Herwig VAN STAA, Président du Congrès

Luc VAN DEN BRANDE, Vice-président du Comité des Régions (CdR)

Anders KNAPE, Président délégué, Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Hande ÖZSAN BOZATLI, Présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Cérémonie de signature de l'accord de coopération entre le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et l'Assemblée des Régions d'Europe

Allocutions de :

Herwig VAN STAA, Président du Congrès

Hande ÖZSAN BOZATLI, Présidente de l'Assemblée des Régions (ARE)

REPRISE DE LA SEANCE

Quelle place pour les jeunes dans la démocratie locale et régionale ?

Allocutions de :

Martina JÖBSTL, Membre du parlement régional de Salzburg, Autriche

Jacob SAKIL, ancien Président des jeunes conseillers de Lewisham, conseil d'arrondissement de Londres, Royaume-Uni

Adriana DELGADO, militante en ligne, Portugal

Emil BOC, Maire de Cluj-Napoca, Roumanie

Débat

Bonnes pratiques pour la mise en œuvre des droits de l'homme aux niveaux local et régional dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et dans d'autres Etats

Présentation par le rapporteur : Lars O. MOLIN, Suède (L, PPE/CCE)

Allocutions de :

Lawrence EARLY, Jurisconsulte, Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme

Nils MUIŽNIEKS, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe

Maija SAKSLIN, Présidente du Conseil d'administration de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Débat et vote sur le projet de résolution [\[CG\(26\)5PROV\]](#)

Délai de dépôt des amendements : lundi 24 mars, 16h00



Débat d'urgence sur la situation en Ukraine

Présentation par Marc COOLS, Belgique (L, GILD), Vice-Président du Congrès et Rapporteur sur l'Ukraine

Allocution de :

Maryna STAVNIYCHUK, Conseillère du Président de l'Ukraine

Débat et vote sur le projet de déclaration [\[CG\(26\)15PROV\]](#)

Délai de dépôt des amendements : mardi 25 mars, 9h00



La situation de Leyla Güven et d'autres élus locaux en détention en Turquie

Présentation par les rapporteurs : Anders KNAPE, Suède (L, PPE/CCE), et

Leen VERBEEK, Pays-Bas (R, SOC)

Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation [\[CG\(26\)6PROV\]](#)

Délai de dépôt des amendements : lundi 24 mars, 16h00



Fin de la séance

ÉVÉNEMENT :

Événement culturel et réception offerte par la délégation slovène au Congrès

Mercredi 26 mars 2014

Chambre des régions

9h00 -12h00, Hémicycle

Ouverture par le Président de la Chambre
Nataliya ROMANOVA

Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre
[CPR(26)OJ1PROV]

Communication de la Présidente de la Chambre
[CPR(26)1]

Accord de coopération entre le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et l'Assemblée des Régions d'Europe : mise en œuvre

Favoriser l'emploi des jeunes par l'éducation et la formation : rôle et bonnes pratiques dans les régions en Europe

Allocutions de :

Csaba BORBOLY, membre de la Commission de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et de la recherche (EDUC) du Comité des Régions de l'Union européenne

Reinhard ROHR, Président du Parlement de Carinthie, Autriche

Emmanuele BOBBIO, Ministre de la Recherche, de la Formation et de l'Université de la région de Toscane, Italie

Beat ROHNER, Président du Réseau régional des jeunes de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Débat

La mise en œuvre de politiques des droits de l'homme au niveau régional

Allocutions de :

Bettina VOLLATH, Ministre des Femmes, des Finances et de l'Intégration du gouvernement de Styrie, Autriche

Alan MILLER Président de la Commission des droits de l'homme de l'Ecosse, Royaume-Uni

Rafael RIBÓ I MASSÓ, Médiateur de la Catalogne, Espagne

Débat

Clôture par la Présidente de la Chambre

ÉVÉNEMENT :

Événement culturel et réception offerte par la Représentation Permanente et la délégation nationale de la République de Moldova

Mercredi 26 mars 2014

Chambre des pouvoirs locaux

9h00 - 12h00, Salle 1

Ouverture par le Président de la Chambre

Jean-Claude FRECON

Adoption du projet d'ordre du jour de la Chambre

[\[CPL\(26\)OJ1PROV\]](#)

Communication du Président de la Chambre

[CPL(26)1]

Démocratie locale en Arménie

Présentation par le rapporteur : Nigel MERMAGEN, Royaume-Uni (L, GILD)

Débat et vote sur le projet de recommandation [\[CPL\(26\)2PROV\]](#)

Délaï de dépôt des amendements : mardi 25 mars, 10h00



Etre élu local aujourd'hui

Allocutions de :

René DOSIÈRE, Député, Assemblée Nationale, France

Michael SALOMO, Maire de Haßmersheim (Bade-Würtemberg), Allemagne

Marcel BOOGERS, Membre du Conseil de l'Administration Publique et professeur d'innovation et de gouvernance régionale, Université de Twente, Pays-Bas

Débat

Les outils numériques dans les mobilisations urbaines

Allocutions de :

Jan HANRATH, Ingénieur de Recherche à l'Université de Duisbourg-Essen, Allemagne

Kerem ÖKTEM, Chercheur postdoctoral à l'Université de Sabancı, Istanbul, Turquie

Kristina BERDINSKIKH, bloggeuse ukrainienne, auteure de la page Facebook « Maidaners »

Débat

Clôture par le Président de la Chambre

ÉVÈNEMENT :

Événement culturel et réception offerte par la Représentation Permanente et la délégation nationale de la République de Moldova

Mercredi 26 mars 2014

14h00 – 19.00, Hémicycle

Séance plénière

Adoption des procès-verbaux des séances du Congrès du 25 mars 2014

[CG(26)PV1am] [CG(26)PV1pm]

Allocution d'Anne BRASSEUR, Présidente de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

Réponse orale aux questions spontanées



Démocratie locale et régionale aux Pays-Bas

Présentation par les rapporteurs : Artur TORRES PEREIRA, Portugal (L, PPE/CCE), et Jean-Pierre LIOUVILLE, France (R, SOC)

Débat et vote sur le projet de recommandation [[CG\(26\)7PROV](#)]

Délai de dépôt des amendements : mardi 25 mars, 10h00

Allocution de Ronald PLASTERK, Ministre des Affaires Intérieures et des Relations au sein du Royaume, Pays-Bas

Réponse orale aux questions spontanées



Démocratie locale et régionale au Royaume-Uni

Présentation par les rapporteurs : Angelika KORDFELDER, Allemagne (L, SOC), et Alexander USS, Fédération de Russie (R, PPE/CCE)

Débat et vote sur le projet de recommandation [[CG\(26\)10PROV](#)]

Délai de dépôt des amendements : mardi 25 mars, 10h00

Allocution de la Baronne STOWELL MBE, Sous-Secrétaire d'État aux communautés et au gouvernement local, Royaume-Uni

Réponse orale aux questions écrites [CG(26)16]

Délai pour le dépôt des questions écrites : mardi 25 mars, 16h00



Donner aux jeunes Roms les moyens d'agir par la participation : concevoir des politiques efficaces aux niveaux local et régional

Présentation par les rapporteurs : Inger LINGE, Suède (R, PPE/CCE), et John WARMISHAM, Royaume-Uni (L, SOC)

Allocutions de :

Orhan USEIN, Coordinateur des programmes, Fondation de la Décennie de l'inclusion des Roms
Angel IVANOV, Membre du Bureau du Forum des jeunes Roms européens

Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation [[CG\(26\)8PROV](#)]

Délai de dépôt des amendements : mardi 25 mars, 10h00

SUSPENSION DE LA SEANCE

Cérémonie de signature de l'accord de coopération entre le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et le Forum européen des Roms et Gens du Voyage

Allocutions de :

Herwig VAN STAA, Président du Congrès

Rudko KAWCZYNSKI, Président du Forum européen des Roms et Gens du Voyage

REPRISE DE LA SEANCE



Stratégie sur le droit de consultation des collectivités locales par les autres niveaux de gouvernement

Présentation par le rapporteur : Anders KNAPE, Suède (L, PPE/CCE)

Débat et vote sur le projet de résolution [[CG\(26\)9PROV](#)]

Délai de dépôt des amendements : mardi 25 mars, 10h00

Fin de la séance

20h00

ÉVÈNEMENT :

Réception offerte par la Ville de Strasbourg, à l'Hôtel de Ville, Place Broglie (départ des navettes en direction de l'Hôtel de Ville : 19h30 et 19h45)

Jeudi 27 mars 2014

Réunion du Bureau

8h30 - 9h15, Salle 8 Bureau du Congrès

Jeudi 27 mars 2014

9h30 - 12h00, Hémicycle

Séance plénière

Adoption formelle des textes approuvés par les chambres
[CG(26)11]

Adoption des procès-verbaux des séances du Congrès et des chambres
du 26 mars 2014 [CG(26)PV2], [CPL(26)PV1] et [CPR(26)PV1]

La participation des jeunes – voter à 16 ?

Allocutions de :

Gregor WENDA, Directeur Adjoint du Département de l'administration électorale, Ministère fédéral de l'intérieur, Autriche

Thomas LEYS, ancien membre du Conseil consultatif pour la jeunesse du Conseil de l'Europe

Débat

Le dialogue post-suivi en Bosnie-Hérzégovine

Présentation par les rapporteurs : Beat HIRS, Suisse (L, GILD), et Jean-Marie BELLIARD, France (R, PPE/CCE)

Débat et vote sur le projet de résolution et le projet de recommandation [\[CG\(26\)13PROV\]](#)

Délai de dépôt des amendements : mercredi 26 mars, 10h00

Allocutions de :

Zoran MIKULIĆ, Ministre de la Justice, Fédération de Bosnie-Herzégovine

Lejla REŠIĆ, Ministre de l'Administration et l'autonomie locale, Republika Srpska

Orlando FUSCO, Conseiller politique et Chef du département « Gouvernements, parlements et partis politiques », au nom de la délégation de l'UE/RSUE de Bosnie-Herzégovine

Réponse orale aux questions écrites [CG(26)17]

Délai pour le dépôt des questions écrites : mercredi 26 mars, 10h00



Démocratie locale et régionale en Suède

Rapporteuses: Luzette WAGENAAR-KROON, Pays-Bas (L, PPE/CCE), et Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, Autriche (R, SOC)

Présentation par la rapporteure : Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, Autriche (R, SOC)

Débat et vote sur le projet de recommandation [\[CG\(26\)12PROV\]](#)

Délai de dépôt des amendements : mercredi 26 mars, 10h00



Clôture de la 26ème Session par le Président du Congrès

ÉVÈNEMENT :

Projection du film « Pampusza » sur la vie de la poétesse rom Bronisława Wajs dans la salle de projection (entrée dans le hall du Palais)

ANNEXE II – Déclaration sur l'Ukraine

26ème SESSION
Strasbourg, 25-27 mars 2014

La situation en Ukraine

Déclaration 2 (2014)²

1. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe se déclare vivement préoccupé par l'évolution de la situation en Ukraine notamment par les atteintes à l'intégrité territoriale de ce pays.

2. Il partage les inquiétudes exprimées en la matière par le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et plus généralement par toute la Communauté internationale.

3. Il n'accepte pas la validité du référendum, organisé le 16 mars dernier sans les garanties démocratiques minimales qui doivent entourer tout scrutin et qui sont les prérequis du Congrès lorsqu'il observe des élections locales et régionales.

4. Cette pseudo-consultation ne saurait en aucune façon ouvrir la voie à un changement de frontière entre la Russie et l'Ukraine. Le recours à la force militaire par la Russie pour redessiner les frontières nationales est inacceptable. Le Congrès condamne donc l'annexion de la Crimée et de Sébastopol par la Russie en violation du droit international. L'occupation de territoires d'Etats indépendants, comme nous l'avons vu en 2008 en Géorgie et comme nous le voyons aujourd'hui en Ukraine, est inacceptable en droit international et ne saurait être tolérée.

5. Le Congrès réitère son plein soutien pour que la Crimée et Sébastopol demeurent une partie incontestée de l'Ukraine et pour que l'intégrité du territoire ukrainien soit rétablie. Le Congrès exhorte également toutes les parties à respecter pleinement les droits de l'homme et l'État de droit.

6. Le Congrès rappelle que la Crimée disposait avant ce référendum d'une large autonomie et que celle-ci aurait pu, si nécessaire, être renforcée en concertation avec les autorités nationales ukrainiennes. A cet égard, il rappelle sa Recommandation 346 (2013) sur « Les régions et territoires à statut particulier en Europe », qui a été adoptée le 31 octobre 2013.

7. Par ailleurs, il apporte son appui aux nouvelles autorités ukrainiennes légitimes pour toutes les initiatives que celles-ci prendront pour renforcer la démocratie dans leur pays pour protéger les droits de tous les citoyens ukrainiens, y compris ceux des groupes linguistiques, culturels et nationaux minoritaires, dans un esprit d'intégration, et pour y permettre un dialogue réel entre toutes les forces politiques.

8. Ce dialogue doit en particulier permettre à toutes les personnes appartenant à une minorité nationale en Ukraine, notamment à la population russophone ainsi qu'aux minorités non russophones de la République autonome de Crimée, annexée illégalement par la Fédération de Russie, de bénéficier pleinement des dispositions de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de celles de la Charte des langues régionales et minoritaires. Il doit enfin conduire à une réforme constitutionnelle et administrative qui dote ce pays d'institutions qui recueillent un large consensus et qui soient pour les collectivités locales et régionales conformes aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale et au Cadre de référence pour la démocratie régionale.

9. Le Congrès rappelle ses recommandations adoptées à sa session du 29 au 31 octobre 2013, suite au rapport sur la démocratie locale et régionale en Ukraine et en particulier celles demandant :

² Adoption par le Congrès le 25 mars 2014, 2e séance (voir le document [CG\(26\)15PROV](#), rapporteur : Marc COOLS, Belgique (L, GILD).

a. la levée des restrictions constitutionnelles et législatives auxquelles sont soumises les collectivités locales et le renforcement de la subsidiarité en octroyant une part importante des affaires publiques aux collectivités locales ;

b. le transfert des compétences administratives des districts et des régions vers des instances élues pour créer une administration sous leur responsabilité.

10. Une telle réforme renforcerait la démocratie et la cohésion sociale, économique et territoriale de l'Ukraine.

11. Le Congrès se déclare prêt à examiner avec les nouvelles autorités la mise en œuvre de ces recommandations. Il est en particulier disposé à envoyer une délégation en Ukraine, y compris dans la région de Crimée pour examiner la situation dans le pays. Il est également à la disposition des autorités ukrainiennes pour participer à une mission d'observation des élections locales qui se dérouleront le 25 mai 2014 dans plusieurs villes ukrainiennes.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La voix des villes et des régions en Europe

Le Congrès est une assemblée politique composée de 636 élus - maires, gouverneurs, conseillers, etc. - représentant plus de 200 000 collectivités territoriales dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

- *Il agit comme porte-parole des élus locaux et régionaux en Europe.*

Le Congrès promeut la décentralisation par le transfert de compétences politiques et de moyens financiers aux villes et aux régions.

- *Il s'assure que les décisions politiques sont prises au plus près des citoyens.*

Le Congrès garantit la participation citoyenne et favorise une perception positive des identités locales.

- *Il milite pour une démocratie de terrain vivante dans un monde de plus en plus globalisé.*

Le Congrès renforce la démocratie territoriale grâce au suivi permanent de la bonne application de la Charte européenne de l'autonomie locale, et grâce à l'observation des élections locales et régionales et à ses recommandations aux gouvernements des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

- *Il défend l'autonomie territoriale, la démocratie et les droits de l'homme au niveau local.*

